

Retour sur le génocide des Rwandais tutsi

Quentin Rolland

Retour sur le génocide des Rwandais tutsi

Quentin Rolland

SOMMAIRE

Les origines de la crise rwandaise du printemps 1994 et du génocide des Rwandais tutsi	5
Les « ethnies »	5
La colonisation et le piège ethnique	7
L'idéologie de la Révolution sociale et le piège raciste	11
Les deux Premières Républiques rwandaises	19
La Deuxième République rwandaise	20
L'émergence du Front patriotique rwandais	22
Le conflit rwandais	26
L'offensive du 1 ^{er} octobre 1990	26
La radicalisation du conflit et le processus d'Arusha	29
La stratégie du régime Habyarimana	31
La montée de l'ethnisme et de l'argumentaire génocidaire ..	34
La stratégie du FPR	37
Les Accords d'Arusha	39
La descente aux enfers	42
L'attentat du 6 avril 1994	45

Quentin Rolland est chercheur, spécialiste de l'Afrique des Grands lacs.

Le conflit militaire	48
Le génocide	52
L'organisation de la machine génocidaire	54
Le déroulement du génocide	57
La communauté internationale face au génocide	62
Le rôle de la France au Rwanda dans les années 1990-1994	69
Le soutien français au régime Habyarimana	69
Raisons, enjeux et critiques de l'engagement français	73
Une diplomatie défaillante	81
Les facteurs explicatifs du déséquilibre de la diplomatie française	89
L'opération Turquoise	99
La « défense et la promotion des droits de l'homme » à l'épreuve du terrain	105

LES ORIGINES DE LA CRISE RWANDAISE DU PRINTEMPS 1994 ET DU GÉNOCIDE DES RWANDAIS TUTSI

Lorsque l'on tente d'appréhender le dossier rwandais dans toute sa complexité, il importe de commencer par faire litière du cliché selon lequel le génocide des Rwandais tutsi du printemps 1994 serait l'aboutissement apocalyptique d'une confrontation ethnique multiséculaire qui aurait opposé les Hutu et les Tutsi.

Les « ethnies »

Ce qu'il convient en effet de mettre en question, c'est la nature présumée ethnique du clivage séparant les deux groupes. Ainsi que les travaux d'un certain nombre de chercheurs l'ont montré, si les catégories Hutu, majoritaire (plus de 80 % de la population), et Tutsi,

minoritaire (moins de 15 %), existaient bien dans le Rwanda précolonial, correspondant chacune à une activité particulière, essentiellement l'agriculture pour les premiers et l'élevage pour les seconds, l'appartenance communautaire était liée non pas à ces catégories elles-mêmes mais à des clans, qui comprenaient indifféremment des Hutu et des Tutsi, et des lignages. Les nombreux conflits qui pouvaient alors agiter le Rwanda n'étaient pas de nature ethnique, n'opposaient pas Hutu et Tutsi en tant que tels, mais relevaient d'autres domaines, dynastique ou lignager par exemple. L'on ne trouvait nulle trace d'une violence atavique et systématique entre les deux groupes. De fait, rien de ce qui permet d'identifier une séparation ethnique ne s'appliquait au couple Hutu-Tutsi : il y avait des siècles que les uns et les autres, loin de constituer deux micro-nations autonomes, vivaient côte à côte sur le même territoire, sur lequel ils s'étaient sédentarisés à la même époque, y partageant la même culture et la même religion et y utilisant une langue commune. L'affirmation selon laquelle Hutu et Tutsi composeraient deux ethnies distinctes n'était du reste guère corroborée par les

caractéristiques physiques, la coutume fréquente et fusionnelle des intermariages ayant dans bien des cas inscrit dans la population hutu certains des traits physiques présents chez les populations pastorales.

La colonisation et le piège ethnique

Telle était la réalité du Rwanda précolonial. Une réalité dont la falsification, à partir du début de la colonisation, allait mener au génocide de 1994. Lorsqu'en effet le colonisateur, d'abord allemand puis belge à partir de 1922, prit en charge le Rwanda, il décida de ne pas le diriger directement mais de s'appuyer pour son administration sur les institutions qu'il y découvrit, plus particulièrement sur une fraction de la minorité tutsi, une élite traditionnelle qui, par l'intermédiaire d'une dynastie ancienne, la dynastie banyiginya, régnait sur une partie du pays. Naturellement, cette élite, détentrice du pouvoir au moment de l'arrivée des Européens, tandis que les Hutu se trouvaient déjà relégués au rang de sujets, retira d'une telle situation d'importants privilèges économiques et sociaux supplémentaires. Il se

forma ainsi progressivement le sentiment d'une société très inégalitaire qui faisait des Tutsi, au détriment des Hutu, une minorité nationale privilégiée, administrant le pays et occupant les meilleurs postes, en particulier ceux d'autorité. Il faut bien entendre ici « des Tutsi » dans leur ensemble. Car c'est là que se situe le début de la formation du premier élément du double piège qu'a décrit la sociologue Claudine Vidal, le piège ethnique. Alors qu'il existait des Tutsi pauvres au même titre que des Hutu pauvres, et parce que les premiers observateurs avaient montré la voie en commettant l'erreur d'assimiler la dynastie banyiginya à l'ensemble des éleveurs Tutsi, c'est l'ensemble Tutsi dans sa totalité qui fut identifié à l'élite dominante et au contrôle du pouvoir et de l'appareil d'Etat. L'on comprend déjà comment, dans l'avenir, le conflit politique allait se confondre avec l'appartenance « ethnique » et être structuré par elle.

Par ailleurs, le colonisateur, qui venait d'un monde imprégné d'une lecture raciale des sociétés africaines, se livra à une reconstitution pseudo-scientifique et mythique, de nature raciste, du passé rwandais. Séduit et parfois

même fasciné par l'élite tutsi qu'il découvrit et à laquelle seule il attribuait la construction du Rwanda et de ses institutions, il grava dans le marbre l'idée que le Rwanda était depuis des temps lointains organisé de manière hiérarchisée, la population y étant répartie en deux groupes distincts et cohérents, une race évoluée de type hamite, venue d'Ethiopie ou d'Egypte et destinée à régner et commander, et une race primitive de type bantou, destinée à être dirigée et à obéir. Selon cette idéologie d'inégalité raciale, la race supérieure de pasteurs était venue du nord vers le XV^{ème} siècle, supplantant la race inférieure de cultivateurs pour lui imposer une domination « naturelle ». Ainsi furent créées par cette histoire mystificatrice, mais également au moyen de la constitution, décrite à l'instant, d'une aristocratie politique et sociale tutsi – ces deux éléments se renforçant mutuellement –, non seulement deux catégories « ethniques » mais également, au sein de chacune de celles-ci, une conscience d'appartenance « ethnique ».

Au fil des décennies de l'époque coloniale, cet « imaginaire racial », cette représentation des « ethnies » rwandaises

et de leurs rapports, qui a été à juste titre qualifiée de mythologie, allaient être instillés dans les consciences, celles des premières générations instruites au premier chef, par les discours et les pratiques mais également par l'enseignement. Les acteurs significatifs de ce processus global devaient être les missionnaires, les enseignants, les intellectuels, en même temps que l'élite tutsi elle-même, trop heureuse de la place qu'on lui réservait ainsi au cœur de la société rwandaise – qu'elle jugeait du reste légitime – et qui n'hésita pas à fournir aux Européens des informations sur le passé du pays allant dans le sens de leurs préjugés. Il ne restait plus au colonisateur qu'à répartir officiellement la population du Rwanda, au moyen de cartes d'identité portant mention de l'appartenance « ethnique » du détenteur, entre éleveurs tutsi et agriculteurs hutu pour que ce processus soit définitivement consolidé. Ce qu'il fit dans les années 1930. Là où existait dans le passé des catégories sociales, l'on avait réussi à introduire une « racialisation ». L'histoire scientifique allait avoir bien du mal à notre époque, avec Jean-Pierre Chrétien, Claudine Vidal, ou encore Gérard Prunier, à

démonter ces processus et à démystifier l'histoire idéologique qui en était l'origine.¹

L'idéologie de la Révolution sociale et le piège raciste

Le piège ethnique armé à l'ère coloniale se compléta à la fin de la colonisation d'un autre piège, le piège raciste. Celui-ci allait se mettre en place dans les années 1950 et plus particulièrement au moment de la décolonisation et de l'indépendance, dans les années 1959-1962. C'est en réalité le moment où l'élite hutu apporte sa pierre à la construction de l'histoire officielle imaginaire du Rwanda. Reprenant à son compte les conceptions historiques proposées antérieurement, elle va en déduire l'idée d'un antagonisme ethnique entre Tutsi et Hutu et le présenter comme emblématique d'un affrontement séculaire entre les races bantoue et hamite, affrontement qui constituerait la clé d'explication de toute chose.

1. Sur l'ensemble de cette partie, voir C. Vidal, « Le génocide des Rwandais tutsi : trois questions d'histoire », *Afrique contemporaine*, n° 174, 2^{ème} trimestre 1995, pp. 9-12 ; *Sociologie des passions*, Paris, Karthala, 1991, pp. 19-83 ; J.-P. Chrétien, *Le défi de l'éthnisme*, Paris, Karthala, 1997, pp. 13-16, 33-34 et 64-69 ; « Rwanda 1994 : mémoire ou négation d'un génocide ? », *Esprit*, n° 210, mars-avril 1995, p. 108 ; G. Prunier, *Rwanda : le génocide*, Paris, Dagorno, 1997, pp. 51-56.

Dans la décennie 1950, émerge en effet une élite intellectuelle hutu qui entreprend de mobiliser la population hutu contre ce qu'elle appelle la « féodalité tutsi », c'est-à-dire l'hégémonie absolue imposée selon elle aux Hutu par les Tutsi au moyen d'une hiérarchie de nature féodale. Elle dénonce l'exploitation que subit, affirme-t-elle, la majorité hutu sous le régime monarchique et aristocratique tutsi. C'est à ce moment-là, en 1957 plus exactement, qu'est publié le fameux *Manifeste des Bahutu*, texte fondateur de la révolution hutu, la « Révolution sociale ». Mais les éléments racistes parmi ces idéologues hutu ne vont donc pas s'en tenir là. Ils vont de fait développer leurs revendications sur fond d'appel à la haine raciale. Les Hutu, soutiendront-ils, sont les « véritables habitants du pays », tandis que les Tutsi ne sont que des envahisseurs venus asservir et opprimer le peuple hutu, des occupants étrangers dépourvus de tout droit légitime à la citoyenneté rwandaise et irrémédiablement déterminés depuis des siècles à dominer les authentiques autochtones. La mission de la Révolution sociale, poursuivront-ils, est de

libérer ces derniers, les Hutu, de cette tyrannie en arrachant le pouvoir aux envahisseurs afin de le confier aux représentants du peuple majoritaire. Bientôt, en toute fin de l'année 1959, ils prôneront l'instauration d'une démocratie ethnique, une démocratie instituant l'exercice permanent du pouvoir par l'ensemble hutu et nécessairement légitime à leurs yeux en raison de la nature démographiquement majoritaire de cet ensemble. C'est ce type frelaté de démocratie, ce majoritarisme ethnique, qui n'allait pas tarder à s'imposer au Rwanda.²

Au travers de la transposition dans le passé précolonial d'une représentation moderne, ethniciste et antagoniste du dualisme Hutu-Tutsi soulignée par Claudine Vidal³, les Tutsi et les Hutu devenaient ainsi des ennemis héréditaires et irréductibles, animés d'une haine ancestrale. La stratégie de mobilisation et de stigmatisation ethnique, stratégie d'appel à la lutte contre l'ensemble Tutsi, alors adoptée par les leaders hutu⁴, allait, avec

2. Voir en particulier J.-P. Chrétien, *Le défi de l'ethnisme*, op. cit., pp. 34-37 et 70-72.

3. C. Vidal, « Le génocide des Rwandais tutsis... », op. cit., p. 11.

4. J.-P. Chrétien, *Le défi de l'ethnisme*, op. cit., pp. 38-39.

l'aide de l'endoctrinement politique et du processus éducatif, entraîner dans les années suivantes la propagation d'une violence raciste sans cesse croissante. Car c'est bien en tant que race que les Tutsi allaient être, à partir de ce moment-là et par la suite, persécutés et pourchassés. Dès le mois de novembre 1959, lorsque les leaders hutu déclenchent leur Révolution sociale antimonarchique et antiféodale, les violences qui éclatent de part et d'autre entre bandes hutu et tutsi se traduisent pour l'ensemble de la communauté tutsi par une vague d'agressions, de bastonnades, d'assassinats et d'incendies criminels. Des revendications d'égalité dans tous les domaines sont alors bien présentes dans le discours des leaders hutu, mais la dimension raciale du conflit est, elle, omniprésente, sous la forme d'une volonté farouche d'exclusion des Tutsi de la communauté nationale, volonté sous laquelle se devine déjà le désir d'élimination ethnique.

C'est du reste l'époque de la première génération de réfugiés, qui voit des milliers de Tutsi prendre le chemin

de l'exil. Dans les deux années qui suivent, le Parti de l'émancipation des Bahutu (Parmehutu), aidé des autorités coloniales – qui ont alors récemment effectué un virage à 180 degrés et choisi le camp hutu –, remporte deux victoires électorales écrasantes et proclame la Première République rwandaise, en juillet 1961. Le Parmehutu va très rapidement instaurer une dictature raciale et raciste, célébrant l'identité hutu du Rwanda et stigmatisant les idées « féodo-colonialistes », tandis que, de leur côté, les responsables tutsi vont tenter de s'organiser dans les pays limitrophes, dans la ferme intention de reconquérir le pouvoir par les armes. Ils créeront ainsi une menace sur laquelle le Parmehutu ne tardera pas à s'appuyer pour asseoir son pouvoir absolu, pouvoir qu'il n'hésitera pas à renforcer par la suite, à la faveur d'incursions de commandos de réfugiés tutsi, entre 1963 et 1966, en prenant la population tutsi en otage et en la soumettant en représailles à des pogroms particulièrement sanglants – ils feront de quinze à vingt mille morts. Ce seront bien en effet les autorités politiques et territoriales qui, en entretenant et en

manipulant au sein des masses hutu la peur du terrorisme tutsi et d'un retour à la période « féodale », les inciteront à s'organiser et à entreprendre le massacre de populations tutsi. Non sans leur fournir du reste l'encadrement nécessaire. En 1973 encore, c'est en ayant de nouveau recours à cette stratégie du bouc émissaire tutsi, responsable de tous les maux accablant les Hutu et menace permanente depuis la Création, que ces mêmes autorités allaient déclencher une nouvelle et violente campagne anti-tutsi qui ajouterait des milliers de réfugiés aux populations déjà en exil.

Ainsi, un regard en arrière permet de percevoir comment s'est progressivement mise en place, sur plusieurs générations, une mécanique infernale. Il y a eu construction artificielle en deux temps, le temps colonial d'abord et le temps autochtone ensuite, d'une conscience communautaire ethnique, hutu d'un côté et tutsi de l'autre. Ainsi que l'explique Claudine Vidal, il s'agit dans les deux cas de manipulations politiques, d'une construction politique menée à des fins politiques en faisant de l'appartenance

« ethnique » un critère décisif, critère articulé dans le second cas autour d'une « histoire-ressentiment ».⁵

Dans les années 1959-1966, deux facteurs très déterminants seront venus renforcer cette conscience communautaire et le clivage « ethnique » qui en résultait. D'une part, la Révolution sociale, dont Jean-Pierre Chrétien a montré comment elle pouvait être analysée comme un 1789 à l'envers, puisque loin de procéder à une suppression des « ordres » héréditaires qui eût rééquilibré la société rwandaise, elle se contenta simplement de les permuter, confortant ainsi « l'éclatement de cette société en deux peuples ».⁶ D'autre part, l'organisation de violences à caractère spécifiquement « ethnique », qui constitua aussi bien au sein de l'ensemble hutu que de l'ensemble tutsi un fort élément d'identification communautaire. Si bien que ce que nous apprend le passé du Rwanda, c'est à ne pas tomber dans le piège qui consisterait à considérer la question « ethnique » comme la cause du génocide du

5. C. Vidal, « Les politiques de la haine », *Temps modernes*, n° 583, juillet-août 1995, p. 13.

6. J.-P. Chrétien, *Le défi de l'ethnisme*, op. cit., p. 35.

printemps 1994. A la lumière de ce passé, il apparaît en effet que derrière l'ethnisme, c'est la dimension politique de la tragédie qu'il importe de déceler, les enjeux de pouvoir – qu'il s'agisse de renforcer celui-ci ou de s'y maintenir – qui détermineront l'instrumentalisation de cet ethnisme comme outil de mobilisation du peuple hutu.

LES DEUX PREMIÈRES RÉPUBLIQUES RWANDAISES

De la Première République rwandaise, celle de Grégoire Kayibanda, il n'est besoin que de retenir deux choses dans le cadre du présent propos. Premièrement, elle institua une discrimination institutionnelle afin de limiter l'influence dans le pays des quelque 10 % de Tutsi que comptait la population. Un système de quotas fut introduit à cet effet dans l'administration, les entreprises et l'enseignement, système qui aligna le pourcentage de personnel tutsi dans ces secteurs sur la réalité démographique. Deuxièmement, cette République était d'autant moins une démocratie authentique que le pouvoir était en réalité confisqué par une petite élite de Hutu issue du Sud, qui était donc loin de représenter non pas seulement la nation dans son ensemble, mais la population hutu elle-même. C'est ce qui explique le coup d'Etat organisé en 1973, à la faveur des troubles « ethniques » évoqués plus haut, par une autre élite hutu, du nord celle-là, jusque-là écartée du pouvoir. Ce coup

d'Etat allait marquer la naissance de la deuxième République rwandaise, celle de Juvénal Habyarimana.

La Deuxième République rwandaise

Sous l'ère Habyarimana, les choses allaient bien mieux se passer pour les Tutsi. Si les discriminations à leur rencontre demeuraient, s'il leur était interdit de s'approcher de près ou de loin de la politique, autrement dit du pouvoir, si donc le clivage « ethnique » n'était pas supprimé mais seulement assoupi, leur sécurité n'était plus menacée et ils pouvaient vivre sans craindre le prochain pogrom. L'on a parlé à cet égard de « pacification ethnique ». En revanche, les clans originaires de deux préfectures du nord qui accaparaient la quasi-totalité du pouvoir politique et économique mirent en place, afin de conforter ce pouvoir, un régime totalitaire fondé sur l'omniprésence à l'échelle du pays d'un parti unique, le Mouvement révolutionnaire national pour le développement (MRND), en même temps que sur un maillage administratif serré du territoire national. Ce maillage, il importe pour la suite de comprendre ceci,

permettait un contrôle politique et social très étroit du Rwanda, depuis le sommet, avec les préfectures, jusqu'à la base, avec les cellules, en passant par les structures intermédiaires – sous-préfectures, communes et secteurs.

Jusqu'au cœur des années 1980, l'élite au pouvoir put sans grands problèmes et dans la stabilité perpétuer un tel système. Les succès économiques rencontrés par le régime, avec le concours déterminant d'une aide étrangère et d'institutions financières internationales très généreuses avec un pays considéré comme ce qu'il est convenu d'appeler un « bon élève », lui permettaient d'en justifier le bien-fondé ou, dans tous les cas, d'en faire accepter les contraintes. Toutefois, à partir du milieu des années 1980, la crise économique mondiale allait faire durement ressentir ses effets sur le Rwanda. Elle généra une vive crise sociale dans le pays, aussi bien dans les campagnes que dans les villes, entraîna un resserrement du pouvoir – la fameuse *Akazu* – autour du clan présidentiel et de sa belle-famille et exacerba parmi les élites hutu du Sud et du centre, à présent que la richesse

nationale était insuffisante pour alimenter toutes les factions, la volonté de se donner les moyens politiques d'accéder au contrôle de l'économie. C'est dans un tel contexte que le vaste mouvement de démocratisation suscité en Afrique par la chute du Mur de Berlin et encouragé par le discours de François Mitterrand au sommet de La Baule allait, d'une part, déclencher au Rwanda une vague de contestation politique et de revendications démocratiques inspirée en particulier par l'élite hutu exclue du pouvoir, d'autre part, amener le président Habyarimana à lancer, au mois de septembre 1990, un processus d'ouverture démocratique. C'est le moment que le Front patriotique rwandais (FPR) allait choisir pour donner le signal d'un conflit qui allait durer quatre années et se terminer par un génocide.

L'émergence du Front patriotique rwandais

La Première République rwandaise et les exactions dont elle s'était rendue coupable avaient en effet provoqué l'exode à l'étranger, dans les conditions qui ont été

décrites, de plusieurs centaines de milliers de Tutsi, dont la plupart s'étaient réfugiés dans les pays limitrophes, où ils menaient dans l'ensemble une existence misérable. Une majorité de ceux-là, qui avaient choisi comme refuge l'Ouganda, avaient par ailleurs subi dans ce pays en 1979, sous le régime Obote, une répression politique d'une violence telle qu'elle les avait poussés à rallier en masse la rébellion de Yoweri Museveni. Si bien que la prise du pouvoir à Kampala par ce dernier en 1986 allait amener un certain nombre de ces Rwandais tutsi à occuper des fonctions de hauts responsables à la fois au sein de l'appareil d'État ougandais et de l'armée nationale. Le futur chef du FPR et président de la Troisième République rwandaise, Paul Kagame, allait ainsi se voir nommer directeur de la Sécurité militaire. Comme c'était prévisible, la population ougandaise développa alors un fort sentiment anti-rwandais et cette réaction conduisit bientôt Museveni à adopter une autre attitude et à prendre d'importantes distances avec ses anciens alliés du temps de la guérilla. C'est alors que l'évolution – ou la stagnation – de leur situation convainquit nombre de

réfugiés, singulièrement en Ouganda, que, où qu'ils soient dans le monde, ils resteraient des étrangers et que seul un retour au Rwanda leur permettrait de mener l'existence qu'ils souhaitaient. Et ce retour au Rwanda, se persuadèrent-ils, ne pourrait s'accomplir qu'au moyen de la force. De fait, non seulement la communauté internationale avait-elle manifesté, au fil des années, un désintérêt profond envers le dossier des réfugiés rwandais, mais Juvénal Habyarimana avait de plus jusque-là fait preuve sur ce même dossier d'une intransigeance absolue dans son refus de tout retour massif des réfugiés tutsi.

L'outil militaire du retour, le FPR, fut créé en 1987 et, le 1^{er} octobre 1990, la rébellion lançait depuis le territoire ougandais sa première offensive sur le nord du Rwanda. Paradoxalement, le FPR passait à l'action au moment où le régime Habyarimana donnait des gages d'ouverture et semblait prêt à assouplir de manière sensible sa politique d'exclusion systématique à l'encontre des réfugiés tutsi. Le paradoxe n'était bien sûr qu'apparent. Le FPR, outre

que les propositions avancées ne lui convenaient pas, était en effet persuadé que le régime rwandais, miné par la crise économique et sociale et la contestation politique, ne pouvait que s'effondrer à la première tentative de le renverser. Il fallait donc profiter des circonstances. Il était de plus impératif de ne pas laisser à ce régime le temps de modifier l'image dictatoriale et intransigeante qui était la sienne : le FPR comptait sur elle pour s'assurer l'appui non seulement de la diaspora mais également de l'opposition démocratique intérieure. Enfin et surtout, il importait de ne pas laisser à celle-ci le loisir de se saisir de la démocratisation pour accéder au pouvoir. Le conflit rwandais allait ainsi opposer deux camps farouchement déterminés, l'un à se maintenir au pouvoir, l'autre à le conquérir par les armes dans sa totalité.

LE CONFLIT RWANDAIS

Le conflit rwandais comprend deux phases bien distinctes. L'une, depuis octobre 1990, mène aux Accords d'Arusha du mois d'août 1993, l'autre commence au premier jour du génocide, le 7 avril 1994, pour prendre fin avec la victoire totale du FPR trois mois plus tard, en juillet. Malgré la complexité du drame qui va alors se jouer, l'on peut tenter de dégager cinq grands moments dans le déroulement des deux phases du conflit.

L'offensive du 1^{er} octobre 1990

L'offensive du FPR du 1^{er} octobre 1990, pour commencer, qui va connaître un échec rapide et cinglant. Mal préparée, elle se trouve en effet confrontée à une guerre conventionnelle à laquelle son expérience au sein de la guérilla ougandaise ne l'a pas préparée. Dans ces conditions, les Forces armées rwandaises (FAR), conseillées par l'armée française et que la présence des troupes françaises et belges, dépêchées sur la demande insistante du

président Habyarimana, libère d'un certain nombre de missions, ne vont avoir aucun mal à repousser l'offensive et à écraser le FPR en trois semaines.

Mais c'est ce qui va accompagner cet épisode militaire qui est particulièrement important, dans la mesure où l'on peut déjà y observer, ainsi que l'a mis en lumière Claudine Vidal, « les éléments dont la coexistence était indispensable à la planification d'une large extermination ». Si l'on ne saurait nullement parler d'une telle planification à cette date, l'on peut percevoir les prémices de la tragédie, « la première répétition d'une politique » au travers de laquelle, quatre ans plus tard, le groupe extrémiste qui se sera emparé du pouvoir visera « à l'annihilation physique d'une partie de la société ». Il y a d'abord la capacité de manipulation du régime, qui organise, dans la nuit du 5 au 6 octobre, un simulacre d'attaque du FPR sur Kigali, afin d'alerter encore davantage Paris et Bruxelles sur la menace que représente le FPR non seulement pour lui-même mais également pour leurs ressortissants. Il y a ensuite la répression massive que ce régime organise à la

faveur de l'offensive rebelle et qui se traduit par l'incarcération sur tout le territoire rwandais de milliers de personnes, des Tutsi principalement, les plus éduqués d'entre eux de préférence, mais aussi des opposants hutu. Une répression qui témoigne alors de la redoutable capacité d'organisation et d'action dont peuvent dès cette époque faire preuve les autorités rwandaises en la matière, et cela à l'échelle du pays, en même temps qu'elle s'accompagne de l'apparition d'un concept qui allait réactiver le racisme ethnique assoupi depuis des années et faire florès dans le cadre du génocide, le concept de complicité. Si le FPR a pu arriver jusqu'à Kigali, soutient en effet le pouvoir à ce moment-là, c'est qu'il bénéficie au sein de la société rwandaise du soutien de complices, les « Rwandais de la même ethnie », c'est-à-dire les Tutsi dans leur ensemble, ou encore « le Tutsi », mais également les opposants hutu, complices objectifs parce qu'ils portent atteinte à la cohésion du peuple hutu. Il y a, pour finir, la brutalité qui caractérisera la répression et qui annonce l'extrême violence qui allait être mise en œuvre à plusieurs reprises entre 1990 et 1994 et, de

manière paroxystique, durant les mois d'avril à juillet 1994.⁷

La radicalisation du conflit et le processus d'Arusha

Le deuxième temps de la période durant laquelle se noue la tragédie rwandaise associe paradoxalement la radicalisation du conflit et de ses acteurs et le processus de paix d'Arusha. Si en effet la défaite subie a fortement ébranlé le FPR, elle ne l'a pas annihilé. Il va donc se réorganiser et surtout revenir à un type de guerre qu'il connaît bien, la guérilla : ses troupes mèneront alors en particulier, à la fin du mois de janvier 1991, une attaque-surprise sur Ruhengeri, au cœur du bastion présidentiel, qui sera couronnée de succès. Ce retour à l'action de guérilla ne l'empêchera pas de lancer seize mois plus tard, au mois de mai 1992, puis en février 1993, toujours dans le nord du Rwanda, deux vastes offensives, dont la seconde

7. Voir C. Vidal, « Le génocide des Rwandais tutsis... », *op. cit.*, pp. 13-15.

l'amènera à quelques kilomètres de la capitale, Kigali. Dans les deux cas, l'appui de la France sera déterminant pour arrêter la progression de la rébellion. Par ailleurs, toute la période, et cela en réalité depuis octobre 1990, sera jalonnée de cessez-le-feu mort-nés – en raison de l'absence de bonne volonté dans les deux camps, mais tout particulièrement du côté gouvernemental –, et cela jusqu'au mois d'avril 1992, qui marquera l'entrée en fonction d'un gouvernement de transition.

Car sous la pression de la France, de la Belgique et d'autres pays occidentaux, mais aussi, bien entendu, de la dégradation à divers titres de la situation, le président Habyarimana aura entre-temps été contraint de donner des gages d'ouverture. Le mois de juin 1991 aura ainsi vu l'instauration au Rwanda du multipartisme, avec pour conséquence l'émergence d'un paysage politique foisonnant, caractérisé par la multiplication des partis politiques d'opposition, dont quatre principaux, majoritairement hutu. La constitution l'année suivante d'un gouvernement de transition composé du MRND et de

ces principaux partis d'opposition aura ensuite constitué l'aboutissement de ce processus. Et c'est la position minoritaire du parti présidentiel, le MRND, au sein de ce gouvernement, qui permettra qu'après la signature d'un nouveau cessez-le-feu, au mois de juillet 1992, soient engagés sérieusement, à Arusha, en Tanzanie, des pourparlers de paix. Ce sera le début d'un véritable parcours du combattant, qui s'achèvera au mois d'août 1993, avec la signature des Accords d'Arusha.

La stratégie du régime Habyarimana

Les vicissitudes que connaîtra le processus d'Arusha seront en fait à la mesure de la détermination croissante du camp présidentiel, plus particulièrement de sa fraction extrémiste, d'un côté, et du FPR de l'autre, d'y faire échec. S'agissant du camp présidentiel, les années qui vont de 1990 à 1993 peuvent être décrites comme la mise en place par le régime d'un « dispositif organisationnel »⁸ et idéolo-

8. *Ibid.*, p. 12 ; voir également sur ce point O. Lanotte, *La France au Rwanda : 1990-1994. Entre abstention impossible et engagement ambivalent*, Bruxelles, 2007, pp. 80-83.

gique à la fois. Ce dispositif a tout d'abord pour objectif de contenir puis d'anéantir la menace militaire représentée par le FPR. Il s'attache d'autre part à susciter la mobilisation « ethnique » de la population hutu – dérive qui porte en germe le projet d'élimination de la totalité de la composante tutsi de la population qui, si encore une fois l'on ne saurait dire qu'il soit présent au début de ce processus, va peu à peu se faire jour dans l'esprit des éléments les plus radicaux du régime. Il vise enfin à doter le régime d'une capacité à « tuer à grande échelle », dans le cadre d'une politique de dissuasion du FPR qui sera évoquée un peu plus bas. La stratégie mise en œuvre consiste à mener une triple action de lutte antiguérilla, de stigmatisation de la minorité « ethnique » et de harcèlement meurtrier de celle-ci.

Grâce à un important soutien de la France, les FAR sont restructurées, armées et surtout considérablement renforcées, puisqu'en deux années leurs effectifs passent de 5 000 à 50 000 hommes, soit un décuplement. Des milices d'auto-défense sont constituées, dont la mission consiste à assister l'armée dans sa lutte contre l'infiltration

d'éléments FPR. Parallèlement, le MRND crée, à l'origine afin de lutter contre le développement des partis politiques d'opposition, une milice de jeunes, les *Interahamwe*, qui, à mesure que la tension montera, non seulement manifestera une violence croissante, mais, surtout, fera de l'ethnisme son étendard, jusqu'à participer, à partir de l'année 1992, aux massacres organisés de civils tutsi. D'autre part, le régime met en place, en s'appuyant sur le maillage préexistant du territoire, ce qu'un militaire français a appelé des « secteurs opérationnels ». Il établit ainsi sur tout le pays un étroit quadrillage à la fois militaire et politico-administratif, quadrillage assuré, s'agissant du second volet, par les autorités territoriales, de la commune à la plus petite unité d'habitation. Dans ce cadre, les Tutsi, considérés par définition comme membres d'une cinquième colonne, vont subir un fichage systématique.

De fait, tout ceci va se développer sur fond de montée en puissance de l'extrémisme raciste des éléments les plus durs du régime évoqués à l'instant, qui vont prendre en charge le second volet de la stratégie engagée. Ils vont

constituer ce qui prendra le nom de *Hutu Power* et trouver une incarnation dans un nouveau parti, la Coalition pour la défense de la République, ou CDR.

La montée de l'ethnisme et de l'argumentaire génocidaire

La propagande de ces extrémistes se déchaînera au travers de ce que l'on a à juste titre qualifié de « médias du génocide »⁹, divers journaux abjects et la tristement célèbre Radio-Télévision libre des Mille Collines (RTL). Ils y développeront une thématique qui, telle que le chercheur belge Olivier Lanotte l'a décrite, visera d'une part à exacerber et à manipuler les peurs de la majorité « ethnique » – comme trente ans auparavant – en diabolisant le FPR, d'autre part à aviver la haine anti-tutsi au sein de cette majorité et à ainsi renforcer le clivage Hutu-Tutsi tout en encourageant aux tensions inter-communautaires. Le FPR sera présenté comme l'outil

9. J.-P. Chrétien (dir) et alii, *Rwanda : les médias du génocide*, Paris, Karthala, 1995.

d'une ancienne aristocratie tutsi revancharde et acharnée à éradiquer la population hutu – « accusation en miroir » nous dit Jean-Pierre Chrétien, puisque l'on justifie les crimes que l'on souhaite voir s'accomplir en les attribuant à l'autre.¹⁰ La population tutsi, pour sa part, sera assimilée dans son ensemble, comme dès octobre 1990, à cette aristocratie revancharde, désignée par conséquent comme appartenant au camp de l'ennemi et surtout décrite dans des termes visant à la déshumaniser – « cancrelats » qu'il serait légitime d'écraser ou « mauvaise herbe » qu'il faudrait se faire un devoir de « débroussailler »...¹¹

Les appels au meurtre et à la « solution finale » qui accompagneront explicitement cette manipulation de l'ethnisme viseront également l'opposition hutu, qualifiée d'autre « partisan de l'ennemi » puisque favorable au processus d'Arusha – processus synonyme d'un partage du pouvoir farouchement rejeté par cette mouvance extrémiste, qui exprimera en fait sur ce plan comme dans son

10. J.-P. Chrétien, « Le noeud du génocide rwandais », *Esprit*, n°254, juillet 1999, p. 38.

11. Voir O. Lanotte, *op. cit.*, pp. 83-89.

radicalisme anti-tutsi ce que le régime dans sa totalité pensera tout bas. Ces appels au meurtre ne resteront pas sans effet, puisqu'à plusieurs reprises durant cette période – en octobre 1990, janvier 1991, mars et décembre 1992, janvier 1993 –, les civils tutsi et les opposants politiques seront la cible d'une série de massacres, notamment dans le nord mais également au sud de Kigali, dans le Bugesera. Comme dans les années 1959-1966, il ne s'agira en aucun cas de mouvements spontanés de la population, mais bien de massacres organisés par l'Etat à l'encontre de civils à la fois pris en otages et transformés en boucs émissaires dans le cadre de représailles massives, représailles alors entreprises comme autant d'actions destinées à dissuader le FPR de prendre le pouvoir par les armes et à renforcer la mobilisation ethnique autour de celui-ci. Pour les autorités territoriales, les FAR, les *Interahamwe* et les militants du MRND et de la CDR qui encadreront à ces occasions les populations hutu, les pogroms de populations tutsi et les assassinats d'hommes politiques constitueront à proprement parler des répétitions avant la générale, des moments d'expérimentation et d'acquisition de l'expérience et du

savoir-faire qui s'avèreront par la suite nécessaires à l'organisation sur tout le pays d'un massacre à grande échelle.

La stratégie du FPR

Le FPR sera quant à lui, durant ces années 1990-1993, aussi loin de préparer la paix et de faciliter le processus d'Arusha que le seront les autorités rwandaises. Il aura de fait deux fers au feu. D'une part, il s'attachera à ne pas s'attirer l'hostilité de la communauté internationale, cela en acceptant de participer aux pourparlers de paix puis de signer les Accords d'Arusha. D'autre part, il ne perdra jamais de vue son objectif ultime, la conquête du pouvoir par les armes. Il faut bien comprendre à cet égard qu'en raison de sa position structurellement minoritaire dans le pays, il ne pouvait être question pour le FPR de lier son sort à un processus de paix qui devait trouver son aboutissement dans l'organisation d'élections libres. C'est aussi la raison pour laquelle il ne jouera jamais réellement la carte d'une coalition avec les partis d'opposition. Hors d'un pouvoir FPR, point de salut ! Ses responsables mèneront

par conséquent une action de deux types – je m’appuie ici sur les travaux de l’universitaire André Guichaoua¹² –, militaire et terroriste. Sur le terrain militaire, tout particulièrement à partir de l’été 1992, moment où le rapport de forces lui devient favorable, le FPR s’applique à pousser son avantage. Tout blocage dans le processus de paix, toute manifestation d’hostilité du régime, l’annonce d’un massacre de civils tutsi bien sûr, sont alors systématiquement instrumentalisés par l’état-major FPR pour relancer les hostilités, lancer des offensives, faire bouger la ligne de front et gagner du terrain.

Sur le terrain du terrorisme d’autre part, la rébellion s’engage à partir du mois de juillet 1991 dans une campagne d’attentats qui durera, en zone gouvernementale, jusqu’au début de l’année 1994 : attentats aux mines anti-char et anti-personnel, destinés à faire le plus grand nombre de victimes parmi les civils, mais aussi attentats politiques visant des personnalités de l’opposition intérieure. C’est

que le FPR a fait le choix d’une « stratégie de la tension » et du chaos, destinée à criminaliser le régime – auquel sera attribuée la paternité des attentats –, à discréditer le gouvernement de transition – impuissant devant cette vague terroriste –, à déstabiliser davantage encore le pays – où la peur va croissant tandis que se multiplient, entre milices des partis politiques, les affrontements meurtriers provoqués par ces mêmes attentats – et à fragiliser le processus de paix en même temps que la perspective d’un futur processus électoral. Si bien que, compte tenu de tout ceci – mais également de la terreur qu’il fera régner dans les zones conquises en s’y livrant à des tueries de populations hutu et des assassinats de responsables politiques –, il ne fait aucun doute que le FPR aura une part significative de responsabilité dans la montée progressive de la violence jusqu’à son paroxysme, au printemps 1994.

Les Accords d’Arusha

Les Accords d’Arusha constituent le troisième temps du conflit rwandais, temps bref, qui se situe donc au mois

12. Voir par exemple, A. Guichaoua, « L’assassinat du président Habyarimana a été programmé en 1993 », *Le Monde*, 7 mai 2004.

d'août 1993. Tout au long du processus d'Arusha, le président Habyarimana se sera trouvé coincé entre, d'un côté, les appels de la communauté internationale et des partis politiques d'opposition en faveur de négociations sérieuses préparant un accord de paix et, de l'autre, le refus de cette même paix manifesté par les extrémistes de son camp, refus qui correspondra du reste, semble-t-il, à ses convictions profondes. D'où un comportement de sa part marqué tout du long par les faux-semblants, les blocages et les revirements, pour ne pas dire le bluff, en particulier lorsqu'il aura été question des dispositions à prendre dans la perspective d'un partage du pouvoir. Toutefois, l'intensité croissante des pressions que n'aura cessé d'exercer la communauté internationale l'amènera à aller jusqu'au bout du processus et à concéder les accords.

S'agissant de ces derniers, il convient de retenir les décisions suivantes, qui seront alors censées être mises en application selon un calendrier précis : en premier lieu, l'instauration d'un Gouvernement de transition à base élargie (GTBE) dirigé par l'opposition et réservant

cinq ministères au FPR, dont l'Intérieur, le président de la République se voyant quant à lui dépouillé de tous ses pouvoirs et réduit à un rôle de représentation ; deuxièmement, la création d'une armée nouvelle – par opposition à la précédente, exclusivement hutu –, composée à 60 % d'éléments des FAR et à 40 % d'éléments du FPR, la clé de répartition des postes de commandement étant de 50 % pour chacun des deux camps ; enfin, le déploiement d'une force internationale neutre, qui prendra le nom de MINUAR (Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda). Comme on l'aura compris, cet accord présentera d'emblée une faiblesse rédhibitoire : aucun des deux acteurs essentiels n'en voudra réellement. Naturellement, pour la nomenclatura en place, si la conviction que le FPR ne fait alors patte de velours que pour mieux préparer la guerre entrera en ligne de compte, l'opposition à tout partage du pouvoir – partage censé s'appliquer également à l'ensemble des postes clés à tous les échelons de la société – sera avant tout motivée par le refus de voir le temps des privilèges et des prébendes prendre fin.

La descente aux enfers

Les mois qui vont du mois d'août 1993 au mois d'avril 1994, avant-dernier épisode de cette marche inexorable vers le génocide, vont ainsi être marqués par une nouvelle radicalisation de l'ethnisme, qui provoquera l'enlisement du processus de paix et annoncera un embrasement généralisé. Sous l'effet en particulier de la politique du pire sciemment menée par le FPR – les attentats qu'il perpète, les offensives militaires qu'il lance –, en raison également de l'assassinat, en octobre 1993, du président hutu démocratiquement élu du Burundi par un groupe d'officiers tutsi des forces armées burundaises, la situation politique rwandaise se bipolarise selon des lignes « ethniques ». En quelques semaines, tous les partis d'opposition, majoritairement hutu on l'a vu, se scindent en une fraction pro-Arusha, modérée et démocratique, et une fraction dite « Power », qui, au nom d'une solidarité ethnique transcendant les clivages politiques et régionaux, va s'aligner sur les positions du *Hutu Power*, notamment dans la défiance de celui-ci à l'égard du FPR, et

se rapprocher du MRND. Il y avait jusqu'alors trois camps : le régime et ses extrémistes, l'opposition intérieure et le FPR. C'est à présent camp contre camp, tout particulièrement aux yeux du régime : le camp *Hutu Power* d'un côté, qui va finir par fédérer derrière ses idées extrémistes la majorité des Hutu, le camp FPR et ses alliés – la population tutsi et les « traîtres » hutu –, de l'autre. Dès lors, chacun de ces deux camps prépare la guerre.

Dans le camp du *Hutu Power*, l'entourage présidentiel s'acharne à retarder la mise en place des institutions de transition – elle sera repoussée à six reprises et ne sera toujours pas effective au mois d'avril 1994 –, les médias de la haine se déchaînent, les *Interahamwe*, que l'on s'est par ailleurs attaché à coordonner avec les militaires, s'enfoncent toujours plus dans la violence, tandis que les forces extrémistes recrutent en masse de nouveaux miliciens, leur distribuent des armes, assurent leur entraînement, importent une quantité phénoménale de machettes et procèdent à l'établissement de listes d'opposants à supprimer. Tout ce qu'André Guichaoua a

défini comme « les ressorts du génocide » – ressorts politiques, idéologiques et logistiques – se met en place.¹³ C'est de fait le moment où ces forces extrémistes entreprennent la structuration d'un projet génocidaire qu'ils nourrissent à présent avec détermination. Aux yeux de ces « fondamentalistes », tels que les nomme Olivier Lanotte¹⁴, il s'agit de préparer une guerre totale contre le FPR, une guerre qui passe par l'extermination des Tutsi et des « traîtres ». Le FPR pour sa part maintient la ligne qui a été jusque-là la sienne et qui vise l'échec des accords de paix et la reprise de la guerre. Ceci d'autant plus que deux éléments le confortent dans cette voie : d'une part, le succès de son offensive de février 1993 et la déliquescence qui gagne alors les FAR le persuadent qu'il n'aurait aucun mal à remporter un nouveau conflit, d'autre part, la scission des partis d'opposition dont il est en partie responsable condamne définitivement, sans qu'il en soit chagriné on l'aura noté, toute perspective d'exercice du pouvoir par une coalition FPR-opposition

¹³. *Ibid.*

¹⁴. O. Lanotte, *op. cit.*, p. 102.

interne. Tandis qu'il refuse tout contact avec les officiers supérieurs des FAR qui tentent de s'opposer à la montée des violences, l'état-major de la rébellion va donc profiter de la disposition des accords qui lui permet de cantonner un bataillon de six cents hommes au cœur de Kigali pour y faire entrer clandestinement des troupes et des armes supplémentaires. Afin par ailleurs d'attiser les violences, il ordonne au mois de janvier 1994 un dernier assassinat politique. En avril, il ne manque plus qu'une étincelle pour embraser le pays.

L'attentat du 6 avril 1994

Cette étincelle, c'est l'attentat contre le Falcon 50 de Juvénal Habyarimana dans la nuit du 6 avril 1994, attentat à l'occasion duquel le président rwandais perdra la vie, qui va la fournir. A ce jour, l'on ne sait toujours pas de manière irréfutable qui en fut le commanditaire. Deux thèses principales s'opposent, chacune avec sa cohérence : le rapport du juge anti-terroriste Jean-Louis Bruguière, qui a mené une instruction sur l'attentat sur plainte des

familles de l'équipage français du Falcon, désigne ainsi le FPR. Celui-ci serait allé jusqu'au bout de sa logique de conquête du pouvoir par les armes, la violence et le chaos, intégrant dans sa stratégie le sacrifice de Tutsi de l'intérieur au demeurant méprisés – certains observateurs soutiennent toutefois qu'il aurait seulement sous-estimé le risque encouru –, ceci afin de relancer les hostilités. A l'opposé, l'actuel gouvernement rwandais, dirigé par le FPR, mais aussi, à l'étranger, ses partisans ainsi que certains auteurs ou chercheurs, désignent quant à eux les extrémistes hutu, qui, reprochant à Habyarimana de s'être trop engagé sur la voie des concessions faites au FPR, auraient décidé de passer à l'action et de mener à bien leur projet génocidaire.

Concernant la première de ces deux thèses, également soutenue par les défenseurs actuels du régime Habyarimana, un point semble devoir être souligné : prétendre, comme a pu le faire Bernard Kouchner, qu'elle est sans fondement parce qu'elle revient à accuser les victimes – les Tutsi, donc le FPR dans cette logique –

d'avoir perpétré elles-mêmes leur propre génocide¹⁵, revient à se laisser prendre au piège d'un manichéisme ethniciste simpliste et teinté de sophisme. Où a-t-on pris que le FPR ait été victime d'un génocide, qu'il représente par essence les rescapés de ce génocide, paysans misérables dans leur grande majorité, et puisse être confondu avec eux ? C'est avant tout bien sûr l'actuel régime rwandais qui s'est arrogé ce double statut, jouant fort habilement sur le sentiment de culpabilité internationale suscité par la tragédie rwandaise pour lui conférer une légitimité. En réalité, le FPR et les Tutsi de l'intérieur ne sauraient être considérés que comme deux choses différentes : l'on se reportera, pour s'en assurer, à la stratégie militaire adoptée par la rébellion après le 6 avril 1994, qui sera brièvement décrite plus bas, ou encore à la situation peu enviable réservée aux seconds dans le Rwanda nouveau. Quoiqu'il en soit, un point essentiel paraît ici certain : si l'attentat contre l'avion de Juvénal Habyarimana a été l'élément déclencheur du

15. B. Kouchner, « Renouer avec le Rwanda, respecter la vérité », *Le Figaro*, 26 janvier 2008.

génocide, il n'en a été nullement la cause. La responsabilité du génocide des Rwandais tutsi incombe principalement à ceux dans l'esprit desquels ce projet d'extermination avait progressivement mûri tout au long du conflit et qui allaient en entreprendre la mise en œuvre après l'attentat du 6 avril, les extrémistes hutu. Comme on l'a vu, ils s'y étaient activement préparés depuis des mois, et lorsque la seconde phase du conflit rwandais s'engagea, le 7 avril 1994, s'ils démontrèrent une incompétence militaire totale, ils furent d'une redoutable efficacité dans l'entreprise d'éradication de leurs compatriotes nés tutsi.

Le conflit militaire

Avant d'en venir à ce dernier temps, génocidaire, de la tragédie rwandaise, il n'est pas inutile de dire quelques mots du déroulement du conflit militaire, afin d'en souligner deux traits significatifs pour la compréhension du dossier sous tous ses aspects. Ils tiennent l'un à la stratégie militaire du FPR, l'autre à son comportement

sur le terrain. Sur le premier point, l'on observera que si la rébellion reprend les hostilités dès le 8 avril, il va lui falloir trois mois, malgré une incontestable supériorité militaire, pour prendre Kigali, le 4 juillet, et encore une quinzaine de jours pour mettre un terme à la guerre. C'est que l'état-major du FPR a fait le choix d'une stratégie dont l'objectif prioritaire est la prise du pouvoir – qui passe par Kigali – et cela au moyen d'une guerre d'encerclement et d'usure qui soit peu coûteuse en hommes. S'il est un fait que le génocide prend alors fin dans toutes les zones conquises par la rébellion, il est clair que l'objectif n'est pas de sauver le maximum de Tutsi de l'intérieur le plus vite possible : de fait, l'intensification des massacres, dans un but dissuasif, par les forces du *Hutu Power* ne fera pas dévier d'un iota le FPR de sa ligne d'action. Par ailleurs, la rébellion s'opposera fermement à toute intervention d'une force étrangère, fût-elle humanitaire, alors même qu'elle abandonnera aux tueurs une partie importante du territoire rwandais. De sorte qu'au mois de juillet, la victoire militaire du FPR interviendra à un moment où le génocide des Rwandais

tutsi sera en réalité quasiment consommé. Il apparaît ainsi pour le moins abusif de prétendre, comme le font aujourd'hui nombre d'observateurs ou le FPR lui-même, que la rébellion arrêta le génocide.¹⁶

Pour ce qui est à présent du comportement de celle-ci et ainsi qu'il y a été fait allusion plus haut, l'on sait aujourd'hui que la progression de ses troupes s'accompagna de massacres systématiques et de grande ampleur de civils non armés. Les estimations varient de plusieurs dizaines de milliers de victimes à 200 000 ou plus. Il est cependant important de souligner que ces tueries – qu'elles aient relevé d'actes de vengeance, d'exécution de prisonniers, de « nettoyage » de régions afin d'y faire de la place pour le retour de la diaspora tutsi, ou encore d'élimination de toute personne hutu, membre de l'intelligentsia, personnalité politique, militaire ou civile, susceptible d'exercer par la suite un *leadership* –, ces tueries donc ne relevèrent nullement de la volonté d'éradiquer un groupe humain de la surface de la terre, de l'intention de commettre un génocide. Il n'y a pas eu de double génocide. En revanche,

16. Voir sur cette question O. Lanotte, *op. cit.*, pp. 315-322.

l'on ne saurait ne pas insister sur le rôle que ces tueries jouèrent dans la montée des violences et l'accomplissement du désastre, en particulier au travers de l'exacerbation, au sein de la population hutu, de peurs que le *Hutu Power* cherchait précisément à manipuler. Le conflit s'achèvera ainsi dans un chaos indescriptible, qui verra près d'un million de Hutu terrorisés par la progression du FPR passer la frontière au milieu du mois de juillet pour se réfugier au Zaïre autour de Goma, où les attendra une catastrophe humanitaire sous la forme d'une épidémie de choléra. Un second exode, de moindre ampleur, au sud du pays cette fois, surviendra au moment où l'opération Turquoise quittera le Rwanda. Les camps de réfugiés qui seront ainsi créés au Zaïre au mois de juillet et au mois d'août tomberont alors sous le contrôle des nombreux extrémistes du *Hutu Power* – responsables politiques et administratifs, militaires des FAR et miliciens – passés également au Zaïre, situation annonciatrice de massacres et de conflits futurs.

Le génocide

Avant cela, le génocide des Rwandais tutsi aura constitué une entreprise à l'échelle industrielle. Entre 800 000 et un million de morts en l'espace de cent jours, soit quelque 11 000 meurtres par jour, ou encore 266 à l'heure sur tout le pays, et cela pendant trois mois. Cette simple arithmétique sinistre, l'ampleur de la tâche qu'elle implique, suffisent à réduire à rien l'argumentation de ceux – les anciens responsables rwandais de l'époque, leurs partisans d'aujourd'hui et leurs défenseurs – qui prétendent que les massacres du printemps 1994 furent le simple résultat du déchaînement d'une population terrorisée par la menace FPR et rendue furieuse par l'assassinat de son président. L'on se référera là encore à André Guichaoua, qui a récemment montré dans un ouvrage essentiel comment le génocide des Rwandais tutsi fut en réalité l'aboutissement d'une « stratégie politique » mise en œuvre par l'élite extrémiste hutu, prête à tout pour se maintenir au pouvoir. Un groupe d'officiers, de dirigeants du MRND et « leurs relais partisans », ainsi que le

clan présidentiel, explique André Guichaoua, utilisèrent l'attentat du 6 avril pour s'assurer en quelques jours la maîtrise de l'appareil d'Etat, de l'armée, de l'administration territoriale, de la justice et des médias, et mettre en place un gouvernement. Une fois les structures du génocide mises en place, « ce sont les mêmes » qui planifièrent celui-ci, érigeant leur projet génocidaire « en politique publique » et mobilisant « l'ensemble des moyens de l'Etat pour son accomplissement ».¹⁷

Comme déjà par le passé, mais à une échelle incomparable, les tueries vont être accomplies avec méthode et organisation. L'intention génocidaire sera à ce moment-là évidente, qui se manifestera par l'extermination systématique, non seulement des hommes susceptibles de se transformer en combattants, mais également des femmes, des vieillards, des enfants, des nouveau-nés et des fœtus mêmes, arrachés au ventre de leur mère. Les années et les mois précédents auront vu la lente maturation puis la

17. A. Guichaoua, *Rwanda, de la guerre au génocide. Les politiques criminelles au Rwanda (1990-1994)*, Paris, La Découverte, 2010, pp. 442-453 et 577-581.

structuration du projet génocidaire, avec la mise en place de tous ses outils, un « racisme d'Etat », selon l'expression de Claudine Vidal, se sera constitué, qui aura créé un « ennemi intérieur »¹⁸ sur lequel bâtir l'union du peuple hutu. Au printemps 1994, le temps est venu de passer à la mise en action rationnelle de l'ensemble des ressorts d'une mécanique qui, telle que l'a décrite Olivier Lanotte¹⁹, va s'avérer parfaitement huilée et hiérarchisée.

L'organisation de la machine génocidaire

Au sommet, les éléments les plus radicaux du *Hutu Power* – les membres de l'entourage présidentiel, cadres politiques et militaires dont il vient d'être question, auxquels s'ajoutent des intellectuels et des financiers –, concepteurs et idéologues d'un génocide dont ils constituent à présent l'état-major. Ils disposent, afin de mener leur projet à bien, d'un appareil de propagande – les médias de la haine, à

quoi il faut ajouter Radio Rwanda. Comme on l'a vu, cet appareil de propagande a, depuis 1990, acquis un véritable savoir-faire dans l'art d'attiser et d'instrumentaliser les haines « ethniques », en l'occurrence en les focalisant sur l'ennemi tutsi et ses « acolytes » hutu. Il sait comment jouer des fantasmes et des peurs collectifs afin de les manipuler et de créer ce faisant une « mentalité génocidaire », ou encore comment présenter le meurtre de masse comme un acte de légitime défense et d'accomplissement d'un devoir civique. Par ailleurs, l'état-major du génocide dispose également, au niveau intermédiaire de cette hiérarchie génocidaire, de l'appui de l'appareil d'Etat, investi en quelques jours, donc. Cela non seulement au travers du gouvernement qu'il met en place – le GIR, ou Gouvernement intérimaire rwandais –, mais surtout de l'administration territoriale, grâce à laquelle l'organisation du génocide, mettant à profit l'extrême centralisme et le maillage hiérarchisé du Rwanda, pourra couvrir l'ensemble du territoire, de la préfecture à la commune. Ce sera là, depuis le Premier ministre jusqu'au conseiller communal, en passant par le préfet et le bourgmestre, l'encadrement

18. C. Vidal, « Le génocide des Rwandais tutsis... », *op. cit.*, p.20.

19. O. Lanotte, *op. cit.*, pp. 294-298 ; voir également C. Vidal, « Le génocide des Rwandais tutsis : trois questions d'histoire », *op. cit.*, pp. 18-19.

politique du génocide, celui qui relaiera les ordres, mobilisera et encouragera les paysans, programmera les expéditions génocidaires, fournira les mots d'ordre. Il faut d'autre part ajouter, à ce niveau intermédiaire, un rouage qui va s'avérer essentiel : l'armée rwandaise, les FAR et la gendarmerie, qui, une fois quelque peu épurées, s'engageront sans réserve dans les opérations et fourniront pour leur part l'encadrement cette fois-ci militaire du génocide, gage d'efficacité mais aussi de puissance de feu.

Enfin, à la base, l'état-major du génocide va pouvoir s'appuyer sur la masse des exécutants. Les milices *interahamwe* tout d'abord, que l'on aura massivement armées, en particulier de machettes, et qui élèveront des barrages dans tout le pays afin de filtrer la population, de s'emparer des Tutsi et de les exécuter, ou qui iront de village en village encadrer les paysans afin de traquer les fugitifs. Les milliers de Hutu ordinaires ensuite – jeunes chômeurs, paysans, membres des classes moyennes –, qui, conditionnés idéologiquement depuis des mois par la propagande

raciste des médias de la haine, attirés par les promesses de recevoir des terres, des vaches ou même de la bière en récompense, mais aussi parfois contraints, se joindront aux *interahamwe* dans leur tâche d'extermination.

Le déroulement du génocide

Doté d'une telle organisation, le gouvernement du génocide, une fois installé, n'aura aucun mal à effectuer la plus grosse partie de ce qu'il appellera le « travail » en moins d'un mois. Il convient toutefois de distinguer, au tout début du génocide, la phase de quelques jours où la faction extrémiste liée au clan présidentiel va – outre les actes de vengeance à laquelle elle se livre immédiatement – se lancer dans la compétition ouverte par la mort de Juvénal Habyarimana et entreprendre de s'assurer le contrôle du pouvoir afin de mettre en œuvre son projet génocidaire, alors même qu'aucune des institutions rwandaises n'est à ce moment-là spontanément acquise à celui-ci. Il s'agira tout d'abord d'éliminer physiquement les personnalités hutu et tutsi de l'opposition démocratique, en même temps que de

neutraliser, au sein des institutions, les éléments favorables au processus d'Arusha. Ce seront les unités de l'armée les plus proches du *Hutu Power*, en particulier la Garde présidentielle, qui s'en chargeront, cela à partir de listes préalablement établies : des barrages seront installés dans l'ensemble de la capitale et toutes les personnalités susceptibles de faire obstacle aux extrémistes en offrant une solution institutionnelle à la vacance du pouvoir et en s'opposant aux massacres – membres du gouvernement légal de transition, hommes et femmes politiques, universitaires, intellectuels, journalistes, défenseurs des droits de l'homme – seront systématiquement pourchassés et, le cas échéant, systématiquement assassinés. Puis, toujours à Kigali, mais également dans les préfectures, où les barrages feront leur apparition, ce seront les Tutsi qui, sous l'action coordonnée des unités militaires mentionnées à l'instant et des *Interahamwe*, seront visés et traqués de maison en maison pour y être débusqués, en commençant par les plus connus et les plus riches d'entre eux. Il s'agira là des premiers massacres à caractère génocidaire, ordonnés pour bon nombre d'entre eux, autant que les assassinats de

personnalités démocrates, dans le but de rendre irréversible l'investissement de l'Etat par les ultras du *Hutu Power*.

Au bout d'une semaine de ce coup d'Etat, ces derniers seront en mesure de concrétiser leur projet et d'imposer le génocide comme politique d'Etat systématique, visant d'une part à priver le FPR de toute base politique à l'intérieur du Rwanda, d'autre part à conforter et à pérenniser leur pouvoir récemment conquis en entraînant derrière eux et les assassinats déjà accomplis, dans une fuite en avant et sans retour qu'on a pu comparer à une politique de la terre brûlée, l'ensemble de la population hutu. La machine génocidaire sera désormais sur les rails. Dans les jours qui suivront, les massacres se généraliseront au pays, sous des formes différentes mais qui mettront toujours en œuvre une cruauté inouïe. La méthode la plus « efficace » consistera à rassembler les Tutsi de telle ou telle zone dans des lieux clos – bâtiments publics, églises, écoles, stades... – afin de pouvoir les y massacrer plus rapidement et sur une grande échelle. Il faut y insister parce que l'armée

rwandaise jouera, à l'occasion de ces vastes tueries, un rôle capital, organisant les foules hutu en vue des assauts, les exhortant à tuer et, surtout, préparant le terrain au moyen de leurs armes, les civils et les miliciens n'ayant ensuite plus qu'à terminer le « travail » à coups de machettes et de gourdins cloutés. De fait, contrairement au cliché fort répandu, ce génocide ne s'effectuera pas seulement « à la machette » : il ne pourra s'accomplir que grâce à l'apport de l'armement des militaires.²⁰

Ce dernier point est d'importance et, naturellement, il conviendra d'y revenir au moment d'analyser ce que fut le rôle de la France au Rwanda dans les années 1990-1994 et de déterminer si l'Etat français porte ou non une responsabilité dans ce qui se passa alors. A ce stade, et pour conclure sur ce point, ce qu'il importe de garder en mémoire, s'agissant du génocide des Rwandais tutsi, c'est que l'on ne se trouve pas devant le déchaînement d'une

20. On se reportera à l'audition de l'historienne américaine Alison Des Forges devant les parlementaires français, le 16 juin 1998 (Assemblée nationale, 1998, *Enquête sur la tragédie rwandaise, 1990-1994*, Mission d'information sur les opérations militaires menées par la France, d'autres pays et l'ONU au Rwanda entre 1990 et 1994, 3 t., Paris, p. 72)

barbarie viscérale et irrationnelle, mais bien véritablement devant une mécanique dont le caractère effrayant tient précisément à ce qu'elle implique de rationalité, de méthode et d'organisation. C'est bien pour cette raison que l'essentiel du génocide des Rwandais tutsi fut accompli en quelques semaines.

LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE FACE AU GÉNOCIDE

La communauté internationale abandonna purement et simplement les Rwandais tutsi à leur sort. L'on peut dire que cet abandon était annoncé dès le 5 octobre 1993, jour du vote de la résolution des Nations Unies portant création de la force internationale prévue par les accords d'Arusha, la MINUAR, et lui assignant la tâche de veiller à la bonne application des dits accords. Cette décision aura en effet été prise sous les plus mauvais auspices. Les grandes puissances, déjà lassées par la multiplication des missions de maintien de la paix, viennent alors de subir, au cours de l'année et pas plus tard que les 3 et 4 octobre, le traumatisme de Mogadiscio, où forces de l'ONU et forces américaines ont subi de lourdes pertes. D'autre part, le Rwanda est loin d'être un pays prioritaire à leurs yeux et, malgré les risques évidents de désastre, elles ne prennent pas, ou ne veulent pas prendre, l'exacte mesure de la situation. La qualité de l'opération de maintien de la paix qui va être montée va en conséquence s'en ressentir.

Tout, d'une part, va être mis en œuvre pour que le coût en soit le plus bas possible : non seulement les moyens humains – 2 548 hommes – seront insuffisants par rapport aux besoins estimés – entre 5 500 et 8 000 hommes –, mais, de plus, la force sera sous-équipée et elle arrivera sur place sans avoir reçu une formation spécifique. D'autre part, tandis que le mandat de la MINUAR sera étroitement limité en matière de missions de sécurité et de possibilité d'usage de la force, il faudra en outre attendre deux mois, soit le début du mois de décembre, pour qu'elle soit mise en place. Pour couronner le tout, le Département des opérations de la paix des Nations Unies ajoutera une coupable pusillanimité à la parcimonie, notamment lorsqu'il interdira au commandant de la force d'organiser des opérations de saisies d'armes après qu'un informateur en aura révélé l'existence à celui-ci.

Durant le génocide, la communauté internationale et singulièrement les Nations Unies confirmeront ce que de telles prémices annonçaient. Alors que dans les journées qui suivent l'attentat contre l'avion du président

Habyarimana le chaos s'instaure à Kigali et tandis que les tueries politiques, au cours desquelles dix Casques bleus belges seront assassinés, font place aux massacres systématiques de Tutsi rythmés par le déchaînement de haine meurtrière de la RTL, elles vont en effet se déshonorer par leur passivité et en se laissant aller à un affligeant *saute-mouton*. Les Nations Unies, se réfugiant derrière un juridisme bureaucratique commode, vont ainsi interdire à la MINUAR d'intervenir : elles invoqueront à cet égard le mandat de celle-ci, placé sous le chapitre VI de leur charte et n'autorisant donc l'usage des armes qu'en cas de légitime défense. A aucun moment, y compris lorsque la Belgique en fera la demande, l'organisation internationale n'envisagera de renforcer le mandat et les moyens de la force afin de mettre fin aux tueries. Par ailleurs, tout le monde va en vérité se laver les mains de ce qui est en train de se passer : la Belgique, enlevant ainsi à la MINUAR sa seule composante capable d'une action réellement efficace, annonce le 13 avril le retrait de son contingent, la France se contente d'organiser l'opération Amaryllis, qui évacue les ressortissants français et étrangers entre le 9 et le 14 avril,

les Etats-Unis maintiennent quant à eux une unité de *rangers* sur l'aéroport de Bujumbura avec pour seule mission de protéger l'évacuation des Américains. L'on sera en présence, a-t-il été fort pertinemment écrit, d'une « politique d'abandon généralisée ».

Pire, au moment même où, de toute évidence, se déroule une fois encore la tragédie barbare que le monde, quelques décennies auparavant, avait fait le serment solennel de ne plus laisser s'accomplir, les Nations Unies et l'ensemble des ambassades occidentales, au premier rang desquelles les Etats-Unis, vont proscrire l'usage du mot « génocide » dans l'ensemble de leurs déclarations et documents officiels, usage qui, aux termes de la convention de 1948 en la matière, leur ferait obligation d'intervenir. Le 21 avril, la forfaiture viendra s'ajouter à la lâcheté lorsque le Conseil de sécurité votera un retrait partiel des Casques bleus, ne laissant sur place qu'un contingent-croupion nécessairement impuissant de 270 hommes, dont 120 civils, non sans faire le plus sérieusement du monde part de sa détermination à exercer la

plus grande vigilance à l'égard de la situation du Rwanda. Ce qu'il faut bien comprendre ici, c'est que si l'on avait ajouté les troupes d'Amaryllis, les parachutistes belges qui effectuèrent le rapatriement des expatriés au côté de celles-ci et les *rangers* de Bujumbura à la MINUAR telle qu'elle se présentait avant le 21 avril, il était possible que le génocide soit évité. Ainsi que l'a soutenu l'historienne américaine Alison Des Forges, l'on peut en effet penser que, compte tenu du centralisme extrême du Rwanda, une action déterminée menée au sommet, à Kigali, dans les premiers jours des tueries, à un moment où le dispositif génocidaire n'était pas encore en place et où les extrémistes hutu n'avaient donc pas encore les moyens de faire aboutir leur projet, avait de bonnes chances, en décapitant l'organisation de la « solution finale », de mettre un terme à celle-ci dans le reste du pays.²¹ Ce n'était pas les quelques centaines de FAR engagées à ce moment-là dans l'entreprise – FAR dont l'incompétence et le manque de discipline n'étaient un secret pour personne –, la Garde présidentielle et 2 000 miliciens qui auraient pu s'opposer à

21. *Ibid.*, pp. 71 et 73.

une telle action. Au demeurant, la MINUAR aurait pu, pour intervenir, se prévaloir de son mandat, celui-ci lui en faisant le devoir en cas d'« actes criminels motivés ethniquement ». Les Nations Unies préférèrent s'en tenir à une interprétation extrêmement restrictive de ce mandat.

La communauté internationale et les Nations Unies laissèrent donc aux ultras du *Hutu Power* toute latitude pour soumettre l'ensemble du pays à leur projet de génocide. Ce fut, comme l'a écrit Oliver Lanotte, un « génocide à huis clos »²². Cette passivité, qui ne faisait que prolonger le silence qui, depuis 1990, avait entouré les massacres récurrents qui avaient ensanglanté le Rwanda, fut à n'en pas douter, pour ces ultras, un puissant encouragement à passer à l'action et à la mener jusqu'au bout. Les extrémistes hutu firent le pari que la communauté internationale n'interviendrait pas et ce pari se révéla gagnant, puisque durant de longues semaines, celle-ci fit semblant de ne rien voir et ignora le génocide en cours. Fort cohérente avec elle-même, elle ne cessa

22. O. Lanotte, *op. cit.*, p. 293.

d'appeler à des négociations entre le gouvernement rwandais et le FPR, se comportant ainsi comme si l'un des deux camps n'avait pas été en train de commettre le crime des crimes. Pourtant, les informations ne manquaient pas, qui renseignaient sur la nature politique et génocidaire des tueries : il eût fallu, pour qu'elle s'en saisisse, que la communauté internationale n'ait pas décidé de fermer les yeux et de se boucher les oreilles. Mais il est vrai qu'à la lâcheté criminelle s'ajoutait une vision tout à fait déplorable de l'Afrique, sur laquelle il conviendra de revenir plus bas : après tout, il ne s'agissait que de sauvages, en train, une fois encore, de s'entretuer...

Ce ne fut que le 17 mai, moment où, donc, une bonne partie du génocide aura déjà été accomplie, que les Nations Unies, confrontées à la multiplication d'accusations d'abandon d'un groupe humain en danger, se laissa convaincre par les faits et décida de renforcer la MINUAR tout en élargissant son mandat. Cependant, la MINUAR II ne devait être complètement mise en place au Rwanda qu'à la fin du mois d'août...

LE RÔLE DE LA FRANCE AU RWANDA DANS LES ANNÉES 1990-1994

Le soutien français au régime Habyarimana

Au moment de l'offensive du FPR d'octobre 1990, la France et le Rwanda sont liés depuis 1975 par un accord d'assistance militaire et une vingtaine de militaires français apportent alors leur expertise à la gendarmerie et à l'armée rwandaises au titre de cette coopération. Lorsque le conflit éclate, c'est sur l'insistance de Juvénal Habyarimana et sur la foi de messages diplomatiques faisant état d'une progression inquiétante du FPR que François Mitterrand prend la décision, les 3 et 4 octobre, de déployer au Rwanda deux compagnies. Celles-ci arrivent à Kigali avec pour mission officielle de protéger les Européens ainsi que les installations françaises, de prendre le contrôle de l'aéroport et de maintenir une « présence dissuasive » dans la capitale, mais de ne s'ingérer en aucun cas dans le conflit inter-rwandais, en particulier pour ce qui concerne le maintien de l'ordre. Ce sera l'opération Noroît.

Très rapidement, la mission du contingent Noroît va largement dépasser le champ de son mandat officiel. D'une part, alors que dès le 13 octobre l'évacuation des Français, décidée entre-temps, est terminée, le contingent reçoit des effectifs supplémentaires, tandis que son commandement, assumé jusque-là par l'attaché de défense de l'ambassade, est confié à un officier opérationnel. D'autre part, après la victoire des FAR, à la fin du mois de novembre, de nouveau confronté à des demandes répétées du président Habyarimana, François Mitterrand décide le maintien d'un dispositif Noroît allégé, décision qu'il confirmera au mois de janvier suivant, au moment où le raid du FPR sur Ruhengeri révélera que la rébellion tutsi reste une menace. Le contingent Noroît ne quittera en fait le Rwanda qu'au mois de décembre 1993, après les Accords d'Arusha et la mise en place complète de la MINUAR.

A partir donc des premiers mois du conflit, il apparaîtra que l'objectif de l'opération Noroît est en réalité, ou est devenu, d'empêcher le FPR de prendre le pouvoir à

Kigali. Chaque offensive de la rébellion, tout particulièrement celle qui surviendra au mois de février 1993, verra un renforcement momentané du dispositif, renforcement visant à aider les FAR à tenir la ligne de front. Parallèlement à ce soutien, Paris accordera en outre au Rwanda un autre type d'aide, sous forme de conseil et d'instruction, en mettant à la disposition de Kigali un Détachement d'assistance militaire et d'instruction (DAMI) qui, de plus, sera renforcé à deux reprises. Si bien qu'au fur et à mesure de l'intensification du conflit rwandais, l'on assistera à une montée en puissance de la coopération militaire de la France avec le Rwanda. De fait, les missions du contingent Noroît et du DAMI s'inscriront véritablement dans le cadre de la guerre engagée par le régime Habyarimana contre le FPR.

Il y aura tout d'abord les conseils et l'expertise fournis à l'état-major des forces armées rwandaises par un officier chargé d'améliorer la capacité opérationnelle de celles-ci. Ensuite, un autre officier sera personnellement affecté auprès du chef d'état-major des FAR dans le but de

l'assister dans la conduite quotidienne des opérations militaires : partie prenante aux décisions, il exercera *de facto*, dans une proximité sidérante, le commandement opérationnel de l'armée rwandaise. Pour sa part, le DAMI assurera le recyclage de l'armée rwandaise et la formation des recrues, et cela au sein même des camps militaires du pays, c'est-à-dire, là encore, dans une proximité quotidienne avec les soldats sous sa responsabilité. Il aura également pour mission d'instruire la garde présidentielle, ce qui, la suite le démontrera, prendra un relief tout particulier au moment du génocide.

Le soutien français aux FAR et à l'effort de guerre rwandais ne s'en tiendra pas là. A partir de 1990, le régime de Kigali procédera à d'importantes acquisitions d'équipement militaire, et il ne pourra les réaliser qu'en grande partie grâce à la France. Paris fournira en effet une bonne part de l'armement – armes lourdes, hélicoptères et blindés y compris – et des munitions qui permettront au régime de s'opposer au FPR. En outre, l'on ne saurait ne pas mentionner la participation active

du contingent Noroît, aux côtés de la gendarmerie rwandaise, en octobre 1990 et en février 1993, dans le cadre des actions destinées à assurer la stabilisation du pays, à la tenue de barrages filtrants mis en place aux abords de Kigali et visant plus particulièrement à empêcher toute infiltration d'éléments FPR en civil. Enfin, pour clore ce chapitre, il faut ajouter que, malgré les dénégations des responsables français depuis 1994, il ne fait guère de doute qu'à certains moments cruciaux, en février 1993 notamment, l'armée française accomplira le pas ultime et participera directement aux combats contre le FPR, notamment au travers d'un appui de l'artillerie.

Raisons, enjeux et critiques de l'engagement français

Devant l'ampleur et la détermination d'un tel engagement, et si l'on songe que le pays qui en fut l'objet couvrait une superficie de 26 000 km² et se trouvait dépourvu de ressources minières, l'on ne peut que s'interroger sur les motivations qui animèrent alors les

responsables français. De nombreuses thèses et hypothèses ont été avancées à cet égard. Il semble toutefois que deux facteurs furent particulièrement déterminants. La volonté de défendre le « pré carré » francophone tout d'abord, axe alors majeur de la politique étrangère de Paris, l'espace francophone étant considéré dans les années 1990, comme du reste aujourd'hui, comme un outil essentiel non seulement du maintien mais aussi de l'accroissement de l'influence internationale de la France. De ce point de vue, si, au mois d'octobre 1990, le Rwanda ne représente aucun enjeu pour les intérêts économiques de la France, il est, aux yeux de Paris, dans cette région des Grands Lacs adossée à l'Afrique de l'Est, et parce qu'il fournit une fenêtre sur le Zaïre et plus particulièrement sur les deux Kivu et leurs ressources minières, une tête de pont de la Francophonie, un pion susceptible de contribuer au rayonnement de la France et au développement de son rôle international. L'offensive du FPR représente dès lors une double menace pour le « pré carré » : menace, pour commencer, de déstabilisation d'un pays jusque-là modèle de stabilité,

mais surtout menace de voir une rébellion anglophone, soutenue par un pays anglophone lui-même, introduire dans la chasse gardée française l'influence anglo-saxonne, ce qui ne peut bien sûr pas manquer de réveiller, dans l'esprit de notre diplomatie, le vieux fantasme de la conspiration anglo-saxonne contre les intérêts français en Afrique.

Le second facteur déterminant pour l'engagement de Paris au Rwanda sera ce qu'Hubert Védrine a défini, devant la Mission d'information parlementaire (MIP) menée en 1998 sur le dossier rwandais, comme l'« engagement global de sécurité » qu'aux yeux du président Mitterrand, qui poursuit dans ces années-là la politique africaine de ses prédécesseurs, la France se doit d'assumer à l'égard de ses partenaires africains²³. Ce second facteur est naturellement lié au premier. François Mitterrand pensait en effet que le maintien des Etats africains francophones dans la sphère d'influence française était étroitement dépendant de la détermination que manifesterait la France à garantir leur sécurité et leur stabilité face à des agressions

23. H. Védrine, audition du 5 mai 1998, Assemblée nationale, *op. cit.*, pp. 198-199.

extérieures ou des troubles internes. Dans cette perspective, permettre qu'une rébellion venue de l'extérieur et, comme c'était le cas, appuyée par un Etat voisin, l'Ouganda, rébellion « ethniquement » minoritaire de plus, s'empare du pouvoir à Kigali, était susceptible de provoquer une « réaction en chaîne » qui eût menacé les Etats liés à la France et nécessairement décrédibilisé la garantie française au bénéfice d'autres influences. Ainsi, au mois d'octobre 1990, en décidant d'intervenir au Rwanda, François Mitterrand entend donner aux Etats africains concernés la preuve qu'ils peuvent compter sur la France. Il souhaite également leur démontrer que, fidèle à ses promesses, celle-ci se tient résolument au côté des pays qui adhèrent concrètement aux principes énoncés à La Baule et entreprennent la démocratisation de leur régime.

Mais, objectera-t-on à juste titre, de telles motivations ne sauraient tenir dès lors qu'elles impliquent un soutien à un régime exécrationnel et criminel. Certains détracteurs de la politique de la France au Rwanda dans les années 1990-1994 n'hésitent d'ailleurs pas à accuser les

responsables français d'avoir à ce moment-là aidé le régime rwandais en ayant parfaitement conscience qu'il nourrissait un projet génocidaire – allant même jusqu'à soutenir que les militaires français ont, quant à eux, participé avec ardeur au génocide au moment de l'opération Turquoise, les uns et les autres étant animés à leurs yeux par une profonde détestation des Tutsi. Sans nourrir une opposition spontanée et instinctive, anti-dreyfusarde pourrait-on dire, envers ce type d'allégations, l'on se réservera le droit de garder à leur endroit la plus grande circonspection, tant, à la lecture, nombre des argumentations concernées, qui du reste reprennent la plupart du temps en boucle les mêmes éléments, semblent insuffisamment convaincantes en termes d'analyse rationnelle des faits, de preuves irréfutables, de témoignages crédibles ou encore d'informations recoupées, autrement dit en termes de rigueur et d'exigence de vérité. Les approximations et l'approche unilatérale des événements les distinguent bien au contraire le plus souvent. Les plus excessives d'entre elles, lorsqu'elles ne rappellent pas les procédés staliniens

d'antan, apparaissent de nature toujours obsessionnelle, souvent fantasmagique, quelquefois délirante. Observons donc tout d'abord ici qu'en 1990 cet ami de la France qu'est le Rwanda jouit d'une réputation internationale excellente et que les tensions intercommunautaires y connaissent depuis plus de quinze ans un apaisement qui semble durable, aucun massacre de Tutsi ne s'y étant accompli durant cette période. L'on est par conséquent dans une configuration toute classique et ce n'est que par la suite que les choses vont se corser : au moment où François Mitterrand en prend la décision, il n'y a rien d'illégitime à ce que la France, qui mène une politique d'influence en Afrique, réponde favorablement à l'appel de ce pays ami, alors qu'il se trouve agressé depuis l'extérieur. Rappelons d'autre part que le projet génocidaire en tant que tel ne fait nullement partie de la stratégie du régime rwandais durant les années où le soutien français se déploie – on l'aura noté, la menace permanente qu'elles font peser sur les Tutsi constitue pour les autorités une arme de dissuasion –, mais prend corps peu à peu dans l'esprit d'une fraction extrémiste du *Hutu Power*, qui

structure son projet dans les premiers mois de l'année 1994, alors que la France n'est plus que marginalement présente au Rwanda, et n'en entreprendra de plus la planification qu'après l'attentat du 6 avril 1994 et à la faveur de celui-ci. Difficile, dans ces conditions, de parler de complicité de l'Etat français dans la préparation du génocide. C'est pourtant ce qui a été soutenu à Kigali ou parmi les critiques radicaux de l'action de la France...

Par ailleurs, dans l'esprit de Paris, le soutien alors accordé au régime Habyarimana n'est pas, contrairement à ce qui sera souvent affirmé, un soutien inconditionnel. Afin de justifier leur action au Rwanda, les autorités françaises affirmeront en effet être guidées, selon les termes du ministre des Affaires étrangères de l'époque, Roland Dumas, par « une volonté de stabilisation et un souci d'apaisement »²⁴. Le souci d'apaisement, affiché comme prioritaire, consistera ainsi, selon ces autorités, à écarter la menace d'affrontements ethniques sanglants en exerçant

24. R. Dumas, cité par O. Lanotte, *op. cit.*, p. 151.

des pressions politiques et diplomatiques sur le président Habyarimana – pressions préventives, donc, qui seront décrites comme allant dans le sens d'une part d'une démocratisation du régime rwandais et d'une évolution positive de son rapport aux droits de l'homme, et, d'autre part, de la tenue de négociations avec le FPR, ceci en vue de la signature d'un accord de paix destiné à sceller la réconciliation nationale. La volonté de stabilisation sera quant à elle présentée comme nécessaire à plusieurs titres à l'atteinte de l'objectif prioritaire. D'un côté, parce qu'elle sera censée garantir la stabilité du Rwanda au moyen d'une coopération militaire sans cesse renforcée et qui mette l'armée rwandaise en mesure d'empêcher le FPR de s'assurer un avantage militaire. De l'autre parce que l'équilibre des forces sur le terrain ainsi recherché visera, affirmera-t-on, outre à amener le FPR à négocier, à permettre au gouvernement rwandais de s'asseoir à la table des négociations dans une position qui ne lui soit pas défavorable et qui rende ainsi possibles de réelles négociations. Enfin et surtout, parce que le soutien militaire français aura également pour fonction – du moins

c'est ce que l'on prétendra – de jouer le rôle d'un outil, d'un levier, pour tout dire d'un moyen de chantage au service des pressions évoquées plus haut mais aussi afin d'obtenir d'Habyarimana des concessions significatives une fois le processus d'Arusha engagé. Il s'agira bien donc, tel que défini par Paris, d'un soutien conditionnel, un soutien conditionné à une ouverture démocratique, une amélioration en matière de droits de l'homme et des efforts de paix, dans le cadre de ce qu'Olivier Lanotte a appelé une « politique de la carotte et du bâton »²⁵. Au demeurant, les responsables français n'auront de cesse de s'appropriier les avancées réelles ou supposées obtenues sur le terrain dans chacun de ces trois domaines et de les présenter comme venant couronner leur efforts pour écarter toute solution militaire au conflit et promouvoir la paix.

Une diplomatie défailante

Si le bien-fondé d'une politique ne se juge pas qu'à l'aune de ses résultats, ceux-ci fournissent cependant toujours

²⁵. *Ibid.*, p. 229.

un précieux élément d'appréciation. Or, s'agissant de l'action de la France au Rwanda, que constate-t-on ? Là où l'on s'était donné pour objectif d'éviter que le sang ne coule et de pacifier la société rwandaise, c'est un génocide qui survint et la France fut, et reste toujours, accusée par certains, en France et à l'étranger, de complicité active dans la préparation et la mise en œuvre de celui-ci. Là où l'on souhaitait préserver l'influence française, c'est une rébellion anglophone – qui vient aujourd'hui de proscrire l'usage du français au Rwanda comme langue d'enseignement – qui prit le pouvoir. Là où l'on pensait donner aux Etats africains du « pré carré » un gage de solidité du bouclier français, l'on ne put empêcher le FPR de remporter une victoire totale. Que se passa-t-il donc qui soit susceptible d'expliquer une débâcle aussi tragique et d'une telle ampleur ? L'on rejoindra ici l'historien spécialiste de l'Afrique de l'Est, Gérard Prunier, ainsi qu'Olivier Lanotte, pour penser que la réponse réside dans le déséquilibre qui caractérisa la mise en application par les responsables français de la stratégie d'apaisement et de stabilisation décrite à

l'instant.²⁶ Hubert Védrine, alors Secrétaire général de la présidence de la République, a beau soutenir que loin qu'il y ait eu soutien indéfectible au régime en place, une pression « continue et opiniâtre » fut exercée sur le président Habyarimana²⁷, l'analyse des documents, des comportements et des faits démontre que le volet politico-diplomatique de l'action de la France au Rwanda fut loin de contrebalancer son volet militaire. Certaines pressions furent à n'en pas douter exercées et rencontrèrent quelque effet, en particulier, on l'a dit, dans le domaine de la démocratisation, bien que d'autres pays jouèrent en la matière un rôle important. Paris prit par ailleurs assurément un certain nombre d'initiatives destinées à encourager une solution négociée au conflit. Il apparaît cependant que ces pressions et initiatives furent loin d'être à la hauteur des enjeux. En un mot, elles furent insuffisantes et inappropriées, au point même que la France s'abstint de jouer un rôle majeur lors des pourparlers

26. Voir G. Prunier, audition du 30 juin 1998, Assemblée nationale, *op. cit.*, p. 187 ; O. Lanotte, *op. cit.*, pp. 218-231.

27. H. Védrine, *op. cit.*, p. 199.

d'Arusha et se signala alors par une implication peu enthousiaste – du moins jusqu'à l'arrivée du gouvernement Balladur, fin mars 1993, qui marqua une évolution en la matière... après cependant que l'offensive du FPR du mois de février eut démontré l'échec de la politique de soutien au gouvernement rwandais.

Il est tout à fait frappant à cet égard de voir comment les années 1990-1993 dessinent un mouvement parallèle de montée des dérives criminelles et « ethno »-racistes du régime de Kigali et d'implication croissante de l'armée française dans le pandémonium rwandais. Les tensions sociales s'accroissent, l'exacerbation ethnique anime la propagande officielle, les massacres de populations civiles tutsi perpétrés par les forces armées et les milices du régime, de mieux en mieux organisés, s'accomplissent de manière récurrente, un faisceau d'informations concordantes, d'avertissements et de dénonciations, en provenance en particulier de la société civile et des ONG, annonce le désastre à venir, tous les clignotants en vérité passent au rouge les uns après les autres. Or, que font les

responsables français, qui, les télégrammes diplomatiques en font foi, sont parfaitement informés, notamment par les services de renseignements militaires, de l'évolution de la situation, du caractère explosif de celle-ci et des dérives du régime ? Quid de leur politique préventive ? Les « pressions », précisément, s'intensifient-elles ? Le soutien militaire français, qui peut alors, et tout particulièrement en février 1993, moment où le régime rwandais est aux abois, jouer le rôle d'un formidable levier, est-il utilisé comme moyen de chantage pour entraver la marche des autorités politiques et militaires rwandaises vers l'irréparable ? En aucun cas. Du reste, en ce mois de février 1993, alors qu'il est clair que le FPR a pris définitivement le dessus sur le plan militaire, que l'on est par ailleurs parfaitement informé de la nature du régime Habyarimana et que l'on pourrait dans ces conditions rompre le contrat qui lie les deux pays, se pose-t-on la question du départ de la France du Rwanda – initiative qui, on le comprit par la suite, eût immanquablement permis que le génocide fût évité, faute de génocidaires ? Remet-on en cause une diplomatie que l'on tient alors pour si efficace et incontestable

qu'elle nous est aujourd'hui encore présentée sous ce jour par certains – en référence notamment au processus d'Arusha... ? Nullement.

Tout au long de ces années, les autorités françaises manifestent une discrétion et un aveuglement proprement ahurissants, qui, il faut bien le comprendre, ouvre la voie aux futures accusations de complicité. En certaines occasions, l'ambassadeur s'appliquera même à nier les exactions commises ou en diminuer la portée. Où sont en vérité les condamnations publiques au plus haut niveau des atteintes au droit de l'homme auxquelles l'on était en droit de s'attendre de la part de la France, non seulement du fait du statut qu'elle revendique dans ce domaine mais aussi compte tenu du degré de son implication dans les affaires rwandaises durant cette période ? Où sont les protestations contre les appels à la haine ethnique, les prises de position claires et les paroles fermes et fortes qu'aurait alors dû faire entendre la voix du pays des droits de l'homme face au risque flagrant de génocide ? Il eût fallu, soutient Gérard Prunier, déployer

une vigoureuse politique de contrainte et de contreparties qui eût fait payer à Habyarimana tout le prix de ce que la France lui offrait, à savoir la « sanctuarisation » de son régime.²⁸ Les pressions restèrent au contraire « polies », du domaine de l'écrit et « totalement inexistantes » sur le terrain, tandis que la France ne sembla pas le moins du monde modifier son appréciation du régime rwandais. Le dispositif militaire demeura ainsi inchangé et l'on ne cessa de renforcer la coopération militaire, au point que l'on alla jusqu'à pratiquement conduire les opérations, participer directement aux combats quand ce fut nécessaire et partager le quotidien des soldats des FAR que l'on encadrait – cela sans exiger de contreparties concrètes qui eussent témoigné de la réalité de l'engagement du partenaire à respecter sa part du contrat. L'on s'acharna littéralement et contre toute raison à soutenir le régime, l'on conforta autant qu'on le pouvait son appareil militaire – quitte à laisser *in fine* les Nations Unies se débrouiller de la situation –, l'on toléra qu'Habyarimana bloque en permanence le processus

28. G. Prunier, audition du 30 juin 1998, *ibid.*, p. 187.

de paix, l'on accepta que la RTLM et ses appels au meurtre envahissent la vie des Rwandais.

Les critiques de l'action de la France au Rwanda ont souvent placé l'armée française au premier rang des accusés. Il apparaît plutôt que cette place appartient avant tout aux responsables politiques. Le déséquilibre irresponsable qui vient d'être décrit, et qui leur est naturellement directement imputable, allait en effet entraîner l'échec de la stratégie de la carotte et du bâton, avec des répercussions à la fois tragiques pour le Rwanda et lourdes de conséquence pour la France. Tragiques pour le Rwanda, parce que le régime rwandais finit par se convaincre que la conditionnalité de l'appui militaire français était de pure forme, que la France se tiendrait à ses côtés quoiqu'il arrive et quoiqu'il fasse, conviction qui contribua à l'escalade qui conduisit au génocide. Lourdes de conséquences pour la France, qui se piégeait ainsi elle-même, transformant sa stratégie d'engagement sécuritaire de même que le processus de La Baule en véritables traquenards.

Les facteurs explicatifs du déséquilibre de la diplomatie française

Outre l'idée de complicité, un certain nombre de raisons expliquant ce déséquilibre ont été avancées, en particulier les carences ou les biais de l'information que les acteurs du terrain, tant diplomatiques que militaires, faisaient remonter vers l'Elysée – qui géra seul le dossier, avec ses conseillers militaires, dans le cadre du « domaine réservé », jusqu'aux derniers jours du mois de mars 1993. L'on insistera ici sur deux points, qui semblent avoir été absolument déterminants. D'une part, les responsables politiques français appliquèrent au conflit et aux événements rwandais une grille de lecture qui les empêcha de prendre l'exacte mesure de la nature du régime Habyarimana et de percevoir qu'un racisme d'Etat se constituait. Cette grille de lecture, dont on a vu qu'ils furent loin d'être les seuls à l'adopter, consistait à appréhender la situation rwandaise et ses évolutions au travers de réflexes, hérités de l'époque coloniale, qui regardaient l'Afrique comme un continent structuré par

l'ethnisme et le tribalisme. La perception de la crise rwandaise au moyen de tels stéréotypes culturels – perception frappée au coin d'une profonde ignorance et d'un solide mépris pour le continent noir – eut pour première conséquence que les autorités françaises considéraient les Hutu, majorité « ethnique » à plus de 80 %, comme naturellement fondés à détenir le pouvoir. Ils reprenaient ainsi à leur compte, sans véritablement en avoir conscience, l'idéologie de la Révolution sociale de 1959. La loi du plus grand nombre permettait d'assimiler majorité « ethnique » et légitimité démocratique, et, par contrecoup, nimbait le soutien français lui-même de légitimité. Cette prédominance de la grille de lecture ethnique – ce « béton mental » qu'ont dénoncé Claudine Vidal et Marc Le Pape²⁹ – chez les responsables français eut de plus pour autre conséquence que, loin de percevoir la dimension politique d'un conflit qui s'inscrivait, selon Oliver Lanotte, dans des « stratégies planifiées de préservation et de conquête du pouvoir »³⁰, ces mêmes

29. C. Vidal, M. Le Pape, « Introduction », *Temps modernes*, *op. cit.*, p.1.

30. O. Lanotte, *op. cit.*, p. 240.

responsables ne voyaient dans les massacres qu'une énième expression d'une tradition de violence et de sauvagerie inhérente au continent noir. Ils ne constituaient à leurs yeux que la répétition d'un rituel séculaire, barbare et atavique, une fatalité qui, tout bien pesé, ne revêtait pas un absolu caractère de gravité. Il faut croire Hubert Védrine lorsqu'il déclare qu'il n'était pas possible de prévoir l'ampleur et la nature génocidaire des massacres qui allaient survenir.³¹ Il eût pour cela fallu comprendre à qui l'on avait affaire. L'on sous-estima et l'on minimisa au contraire jusqu'à l'aveuglement et l'on ignora parfois les dérives du régime, l'on crut pouvoir s'appuyer sur Habyarimana, l'« ami » de la France dont l'engagement en faveur de la démocratie et de la paix ne pouvait qu'aller de soi. L'on pensa, en toute suffisance, pouvoir manipuler le président rwandais, alors même que c'est lui qui manipulait la France, jouant un double jeu dans le but de conserver la totalité du pouvoir et manœuvrant constamment afin de faire obstacle à l'intégration

31. H. Védrine, *op. cit.*, p. 203.

du FPR dans la vie politique nationale. Jamais l'on ne comprit que, loin de se limiter aux franges du régime, le racisme ethnique prenait peu à peu une place prépondérante au cœur de celui-ci pour en devenir peu à peu le moteur central, que ce régime portait ainsi en germe la menace d'un projet génocidaire. Jamais l'on ne prit conscience que personne dans le camp du *Hutu Power* – tout comme du reste dans celui du FPR – ne voulait réellement d'un accord de paix et que chacun était déterminé à aller jusqu'au bout de ses intentions. C'est ainsi qu'au début du génocide, l'ambassadeur exprimera son espoir d'un arrêt rapide des massacres et d'une reprise non moins rapide des négociations. De même, en décembre 1993, le chef de la Mission de coopération, Michel Cuingnet, observera dans son rapport d'activités que « l'accord d'Arusha (...) marque l'entrée du Rwanda dans une phase de paix »³², illustration pathétique de la cécité des officiels français et de leur capacité à adopter la méthode Coué. Ainsi que l'a observé avec tact la MIP

32. M. Cuingnet, Assemblée nationale, Rapport d'information, *op. cit.*, p. 203.

de 1998, la France ne porta pas un regard « suffisamment critique » sur son allié rwandais et, en conséquence, n'exerça pas les pressions appropriées.

Le second facteur explicatif du déséquilibre de la stratégie de l'apaisement et de la stabilisation menée par la France au Rwanda découle directement du premier. Pour reprendre les termes utilisés par Gérard Prunier à cet égard, la menace dans le dossier rwandais n'étant pas pour Paris « endogène », elle était avant tout « exogène »³³. L'opposition aux visées du FPR anglophone et la préservation de l'intégrité du « pré carré » francophone furent tout au long du conflit la préoccupation majeure dans l'esprit des responsables français. Le régime Habyarimana – ce régime-même au cœur duquel se développaient les forces génocidaires – demeurait l'allié et le FPR l'irréductible ennemi dont il fallait à tout prix empêcher l'accession au pouvoir à Kigali. Outre qu'il impliqua des relations diplomatiques désastreuses avec le FPR, dont le moins

33. G. Prunier, audition du 30 juin 1998, *op. cit.*, p. 187.

qu'on puisse dire est qu'elles étaient contradictoires de la volonté affichée d'œuvrer à un règlement politique du conflit, cet objectif allait primer toute autre considération et contribuer à son tour à faire passer au second plan le volet politico-diplomatique de la stratégie française. Pour adapter une métaphore du journaliste Patrick de Saint-Exupéry, l'on eut là une illustration politique du syndrome de la tête dans le guidon, qui aboutit à ce que les soldats de l'opération Turquoise furent accueillis par la foule des assassins, lors de leur arrivée au Rwanda, comme un champion cycliste franchissant en tête le Galibier.

L'on tient là, avec l'aveuglement devant la nature raciste et criminelle du régime et de ses partisans les plus radicaux, de même que devant la dimension potentiellement génocidaire de la situation, et l'obstination à privilégier la menace exogène, les deux éléments qui rendent compte, non seulement de l'inconsistance de la politique du bâton et de l'échec ultime de la stratégie française, mais aussi de ce que sera l'action de la France

durant le génocide et jusqu'au terme de l'opération Turquoise, à la fin du mois d'août 1994. Car l'assistance du gouvernement français au gouvernement rwandais et aux FAR, ce compagnonnage trouble, se prolongera pendant le génocide et, en vérité, pratiquement jusqu'au bout, jusqu'à sa quasi-consommation. C'est ainsi que, dans les premiers jours du génocide, affichant ouvertement sa proximité avec le régime, l'ambassade de France accueillera en son sein les hauts dignitaires de celui-ci, en particulier tous les ministres du MRND mais également les personnalités les plus extrémistes, venus y trouver refuge et qui y commenceront, en présence de l'ambassadeur, qui apportera ainsi la caution de la France, la composition du futur gouvernement génocidaire, le GIR. En revanche, il fut impossible, pour les personnalités de l'opposition pourchassées de trouver la même protection auprès de l'ambassade. De même, l'évacuation effectuée par Amaryllis s'avèrera fort sélective, sélection qui sera parfois menée en collaboration avec les personnalités réfugiées à l'ambassade : les troupes françaises assureront ainsi l'évacuation des membres de

l'entourage présidentiel et d'un certain nombre de dignitaires du régime, alors même que les employés tutsi de l'ambassade – à l'instar, il est vrai, de ce qui se passera au sein des autres représentations diplomatiques – seront abandonnés à leur sort.³⁴ Par la suite, considérant avoir seulement affaire à une reprise de la guerre et à de simples affrontements ethniques inorganisés imputables à des bandes incontrôlées³⁵ – l'on souhaiterait connaître sur ce point le contenu des rapports qu'enverront alors les quelques coopérants militaires demeurés au Rwanda –, Paris, non sans tenter parallèlement d'aider les FAR, s'attendant à ce qu'elles rétablissent l'ordre et se consacrent à contenir le FPR, cherchera à obtenir un cessez-le-feu qui mette fin aux massacres. A cet effet, les autorités françaises maintiendront le contact avec le gouvernement du génocide – le ministre des Affaires étrangères du GIR et le leader des extrémistes de la CDR seront reçus à l'Élysée et au Quai d'Orsay –, tout en poursuivant une coopération militaire discrète avec l'état-

34. Sur tout cet épisode, voir A. Guichaoua, *Rwanda, de la guerre au génocide...*, op. cit., pp. 355-407.
35. Voir Général J.-C. Lafourcade, *Opération Turquoise : Rwanda 1994*, Paris, Perrin, 2010, p. 51.

major rwandais : un certain nombre de coopérants militaires demeureront au Rwanda après le 14 avril, tandis que deux hauts gradés rwandais seront reçus à Paris pendant cette période par le chef de la Mission militaire de coopération. En revanche, bien que les accusations n'aient pas manqué sur ce point, il n'a jamais été prouvé que le gouvernement français ait continué à livrer des armes au Rwanda durant le génocide, plus particulièrement après l'embargo décidé par l'ONU.

Autrement dit, condamnant de manière équilibrée les massacres et exactions, censés être accomplis indifféremment de part et d'autre – l'on sent déjà poindre le concept de « double génocide » –, les responsables français, mais l'on a vu que c'est également vrai de la communauté internationale, traiteront le gouvernement et les militaires représentant le *Hutu Power* et occupés à perpétrer un génocide comme des interlocuteurs légitimes, au même titre que le FPR. Il fut alors tout bonnement envisagé une sortie de crise au moyen de négociations qui eût sauvé la mise à ces derniers tout en bloquant la

rébellion. Il faudra attendre en vérité la fin du mois d'avril pour que l'Etat français semble commencer à prendre conscience du caractère génocidaire des massacres et de la nature criminelle du GIR. Et ce ne sera pas avant le 16 mai que l'un de ses responsables, Alain Juppé en l'occurrence, prononcera officiellement pour la première fois le terme « génocide ». A partir de quoi la France, reconnaissant l'échec de la politique de la solution négociée, appellera à un retour de l'ONU au Rwanda. Certes, si l'on met à part le Vatican, l'Etat français sera le premier Etat à utiliser le mot jusque-là tabou. Mais il faut bien avoir conscience qu'il ne le fera qu'après six semaines de massacres – là où quelques jours seulement furent nécessaires à certains observateurs ou à des représentants d'ONG pour se rendre compte de ce qui se passait réellement – et alors qu'il ne restera plus beaucoup de Tutsi à exterminer, cela dans un pays qu'il aura soutenu à bout de bras pendant quatre années, un pays familier donc : bel exploit assurément ! La rupture officielle avec le GIR, quant à elle, n'interviendra qu'au mois de juillet...

L'opération Turquoise

Cette incapacité des autorités françaises à se hisser à la hauteur de la situation et de la tragédie en train de s'accomplir va pour finir littéralement « plomber » l'opération Turquoise. Cette opération militaro-humanitaire sera déployée au Rwanda par le gouvernement français du 22 juin au 21 août, dans le but affiché de « sauver des vies humaines et de mettre fin aux massacres ». Naturellement, le souci de restaurer l'image de la France à l'intérieur, à l'international et auprès des protégés africains – en particulier, sous la pression de l'opinion publique et d'une campagne de presse de Médecins sans frontières dénonçant la passivité de la France devant le génocide –, aura pesé d'un poids important dans la décision. Quoiqu'il en soit, l'opération va incontestablement honorer son mandat humanitaire : des vies seront sauvées – entre 10 000 et 15 000 Tutsi –, des massacres supplémentaires et de nouvelles catastrophes humanitaires seront évités, les ONG pourront reprendre leurs activités là où la force française sera présente, celle-ci elle-même

menant sa propre activité humanitaire, notamment lorsque, à Goma, il faudra faire face à l'épidémie de choléra. Toutefois, l'opération sera marquée dès sa conception par une terrible ambiguïté. Lorsqu'elle est en effet imaginée au sommet de l'Etat français, au début du mois de juin, François Mitterrand et une partie de l'état-major ne sont toujours pas convaincus que c'est l'ensemble des responsables politiques et militaires rwandais en place qui orchestrent le génocide. Ils nourrissent toujours à ce stade, contre vents et marées, l'espoir de pouvoir s'appuyer sur les éléments « convenables » du régime pour empêcher le FPR de prendre le pouvoir à Kigali. En conséquence, leur scénario d'intervention prévoit de déployer Turquoise sur toute la partie ouest du Rwanda, de manière à accomplir ce que les FAR ont échoué à faire, à savoir stopper la progression du FPR et l'obliger à négocier. Il faudra la ferme opposition du Premier ministre Edouard Balladur à tout ce qui pourrait ressembler à une aventure militaro-coloniale au cœur de l'Afrique – opposition à laquelle les préoccupations électorales ne furent probablement pas

étrangères – pour que Turquoise se trouve limitée dans ses objectifs profonds et dans son champ d'action.

Toutefois, cette ambiguïté initiale, venant après des années de soutien au régime Habyarimana, va lourdement peser sur toute l'opération, à la fois dans son déroulement et dans l'interprétation qui en sera donnée. C'est ainsi que le GIR soutient alors l'initiative française, que la RTLM souhaite la bienvenue à la France et que la liesse populaire hutu acclame les soldats français et remercie François Mitterrand, « véritable ami du Rwanda », chacun, dans ce camp, étant persuadé que la France vient participer au combat contre le FPR et les Tutsi. De même, certains officiers et soldats français, anciens de Noroît et donc compagnons d'armes des FAR pendant plusieurs années, pensent être revenus pour régler son compte au FPR, tandis que d'autres militaires se seraient vu donner pour mission par la hiérarchie, en posant le pied sur le sol rwandais, de protéger les populations hutu contre l'extermination entreprise par le FPR³⁶ !

36. Voir J.-F. Dupaquier, « Là-haut sur la colline de Biseseo », *XXI*, n° 10, avril-mai-juin 2010, p. 33-34.

Dans la Zone humanitaire sûre (ZHS) qui sera établie par la force Turquoise, cette dernière ne va par ailleurs pas mener une action claire et agressive à l'égard des assassins qui la traversent ou qui s'y trouvent, qu'il s'agisse de membres du GIR en fuite devant la progression du FPR, d'éléments des FAR ou de miliciens. Ainsi, les responsables du génocide ne seront pas arrêtés : certes, le mandat de l'ONU, sous lequel est alors placée l'opération, n'en fait pas l'obligation à celle-ci, mais il a été rédigé par la France elle-même. L'on pense à cet égard à cette déclaration consternante d'Edouard Balladur : « il n'était pas question aux yeux du président Mitterrand de châtier les auteurs hutu du génocide »³⁷. De même, si Turquoise procède en certaines occasions – lorsqu'ils présentent une menace constatée pour la sécurité au sein de la ZHS – au désarmement de miliciens et de soldats des FAR, ce désarmement n'est pas systématique et de nombreux tueurs conservent leurs armes. Parfois même – et cela prête à sourire –, si des miliciens sont bien arrêtés,

37. E. Balladur, *Lettre à M. Bernard Debré*, Paris, 9 juin 1998 (cf. Assemblée Nationale, Annexes, *op. cit.*, p. 378).

on les confie aux FAR... La force, soutiendra-t-on plus tard du côté des responsables français, n'était pas suffisamment importante pour mener de telles actions et contrôler les réactions qu'elles n'auraient pas manqué de susciter : c'est bien sûr là l'effet de l'autre ambiguïté de Turquoise, opération humanitaire mais pas « strictement humanitaire », au contraire de ce que l'on prétendit alors, puisqu'elle visait fortement également à redorer le blason terni de la France. Pour cela, un certain volume de moyens suffisait.

Naturellement, et bien qu'à la fin du mois d'août de nombreuses voix, à l'ONU en particulier, s'élèveront pour que le mandat de Turquoise soit prolongé, tout ceci ne pouvait qu'apporter de l'eau au moulin des détracteurs d'alors et futurs de l'action de la France, qui ne se privèrent pas et ne se privent toujours pas d'accuser l'opération et l'armée française de tous les maux. L'opération Turquoise, soutiendront-ils, aura été organisée dans le seul but de voler au secours du *Hutu Power* et des FAR, menacés d'effondrement devant le FPR, d'engager la confrontation avec celui-ci et de replacer les extrémistes au pouvoir, le prétexte

humanitaire ne constituant qu'un rideau de fumée. La ZHS, mise en place alors que le génocide était terminé, poursuivront-ils, n'aura sauvé qu'un nombre infime de Tutsi mais aura en revanche permis aux forces génocidaires, grâce à sa protection, d'échapper au FPR, ainsi privé de victoire totale, et de passer en bon ordre, avec armes et bagages, au Zaïre, pour y poursuivre leur combat criminel – alors que, s'il semble bien que Turquoise ait procédé à l'exfiltration de certains responsables rwandais, le gros des FAR et des miliciens n'auront absolument pas eu besoin de sa protection pour passer au Zaïre, passage qui, facilité par la stratégie militaire adoptée par le FPR, se déroulera en-dehors de la ZHS. L'arsenal impressionnant de Turquoise – potentiel de dissuasion indispensable face aux menaces alors proférées par le FPR à l'encontre de l'opération –, de même que certaines faiblesses du dispositif – singulièrement l'insuffisance des moyens de transport nécessaires à l'évacuation des victimes ou des personnes menacées – seront d'autre part mis en avant pour démontrer les « véritables objectifs » de la France. Enfin, l'armée française, il y a déjà été fait allusion, se verra

accuser à la fois d'avoir, sous couvert de l'opération, aidé et incité les FAR et les miliciens à poursuivre le génocide, mais également d'avoir dans ce cadre pratiqué elle-même de manière systématique exactions, viols et meurtres. Tout ceci constituant naturellement le prix à payer pour le désastre qu'aura été la politique de la France dans le dossier rwandais durant ces années 1990-1994.

La « défense et la promotion des droits de l'homme » à l'épreuve du terrain

Au moment de conclure ce bilan du rôle de la France au Rwanda dans les années 1990-1994, l'on peut ainsi considérer que si l'on ne saurait parler de complicité de l'Etat français dans le génocide des Rwandais tutsi – qu'il s'agisse de la préparation ou de l'exécution de celui-ci –, Paris n'en porte pas moins une responsabilité accablante dans le développement du processus qui mena à ce génocide. Entre 1990 et 1993, la coopération militaire française forma et restructura une armée – parfois dans les camps mêmes d'où partaient des expéditions criminelles

que les coopérants militaires présents ne pouvaient en conséquence ignorer – qui devait être un acteur essentiel de ce génocide, tout particulièrement s’agissant de la Garde présidentielle. Elle mit alors ses instructeurs, de manière totalement irresponsable, en situation de dispenser une formation paramilitaire aux futurs fers de lance du génocide, les *Interahamwe*, alors recrutés en masse et confiés aux FAR pour leur instruction. En outre, elle arma les FAR, ce qui, ainsi que la remarque a en été faite plus haut, devait avoir une incidence importante sur le génocide, car si les miliciens et les paysans « travaillaient » bien à la machette, ceux qui les encadraient, les militaires, les gendarmes et les chefs, disposaient quant à eux d’un armement bien plus efficace pour « déblayer le terrain ». L’on conviendra qu’il n’est pas excessif de dire que la France se mit alors dans une situation bien difficile. Il eût dès lors fallu que le volet politico-diplomatique de son action vienne compenser cela.

Or, devant les dérives du régime et la perspective importante de massacres à venir, l’impéritie et la faillite

de la diplomatie française, son incapacité à se saisir des moyens considérables à sa disposition pour peser sur les autorités rwandaises et les paralyser, finit par adresser à celles-ci le message qu’il n’y avait pas de ligne rouge, que l’impunité lui était garantie et un blanc-seing délivré. D’où toute la suite, depuis l’échec de la démocratisation du régime jusqu’à la montée des violences vers leur paroxysme, en passant par le refus du processus d’Arusha. Bien évidemment, dans ces conditions, durant le génocide, le maintien de contacts politiques et militaires avec les autorités extrémistes du GIR et les FAR avait par ailleurs toutes les chances de donner à ceux-ci le sentiment que le soutien français leur restait acquis. Comment en vérité les crapules extrémistes du *Hutu Power* auraient-elles pu ne pas interpréter l’attitude de la France durant toutes ces années comme un aval qui leur était donné : la participation de militaires français aux fouilles et aux contrôles d’identité discriminatoires menés sur les barrages filtrants en 1990 et 1993 à l’encontre de la population tutsi – participation qui vaudra plus tard à ces mêmes militaires d’être accusés d’avoir couvert des

assassinats ou de s'en être eux-mêmes rendus coupables – ne donna-t-elle pas le ton sur ce point ?

Enfin, l'abandon des Rwandais tutsi par les autorités françaises au moment d'Amaryllis, puis du vote de la résolution de l'ONU du 21 avril et enfin durant tout le génocide, fut, on ne trouve pas d'autre mot, une infamie, « la principale faute de la France » selon Olivier Lanotte³⁸. Alors qu'il était possible, au tout début, d'entraver la machine génocidaire, alors qu'il aurait fallu exiger immédiatement de l'ONU qu'elle renforce massivement la MINUAR, alors que l'opération Turquoise aurait dû être montée bien plus tôt, l'on joua les Ponce Pilate, comme l'ensemble des autres pays impliqués, et l'on laissa les populations tutsi se débrouiller face au troisième génocide du XX^{ème} siècle sans même, dira plus tard Alison Des Forges³⁹, se donner au moins la peine de sauver l'honneur en dénonçant les massacres dans une

38. O. Lanotte, *op. cit.*, p. 513.

39. A. Des Forges, citée par C. Vidal, « Alison Des Forges : Parcours de chercheurs au Rwanda », *Cahiers d'études africaines*, n° 197, 2010, p. 315.

allocution radiodiffusée, et cela tout en se satisfaisant d'efforts en faveur de négociations qui n'avaient plus aucun sens. La communauté internationale ne fit pas mieux ? Mais la France n'avait-elle pas quant à elle au Rwanda d'autres responsabilités que les autres nations, compte tenu de son engagement récent dans le pays et de son rôle dans la descente aux enfers ? La France, seule parmi tout les Etats, organisa une opération humanitaire afin de mettre un terme aux massacres ? Mais faut-il vraiment s'en glorifier, n'était-ce pas le moins que notre pays se devait de faire, après avoir des années durant soutenu un régime raciste et criminel ?

Certes, au Rwanda, la faillite fut collective et la communauté internationale, les Rwandais eux-mêmes, doivent assumer leur part de responsabilité dans ce qui se passa. Mais ceci étant dit, nous parlons ici de la France, de ce pays dont les autorités sont si promptes à rappeler, dans les forums internationaux mais également à longueur de dizaines et de dizaines de télégrammes diplomatiques adressés à leurs représentations à

l'étranger, leur attachement aux droits de l'homme et à s'en déclarer les défenseurs naturels et implacables. Il se trouve que la défense des droits de l'homme ne saurait être un simple alibi politique commode, qu'elle impose des devoirs et des responsabilités impérieux à celui qui s'en fait l'avocat. Quel terrain plus approprié à cet égard que celui qu'offrait le Rwanda des années 1990-1994 pour que les professions de foi des responsables français en la matière trouvent un point concret d'application ? On l'a dit, ces professions de foi ne furent pas suivies d'effet, les devoirs et responsabilités ne furent pas assumés. L'on put alors assister, dans un petit pays d'Afrique centrale, au naufrage des valeurs humanistes et démocratiques que la culture française est censée véhiculer. Et, ironie suprême, ce fut précisément au nom de la francophonie que ce naufrage eut lieu.

LES ESSAIS DE LA FONDATION JEAN-JAURES
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : GILLES FINCHHELSTEIN
REDACTEUR EN CHEF : LAURENT COHEN

CONCEPTION MAQUETTE : A&CO - IOW
REALISATION : REFLETSGRAFICS

FONDATION JEAN-JAURES
12 CITE MALESHERBES - 75009 PARIS
TELEPHONE : 01 40 23 24 00
TELECOPIE : 01 40 23 24 01
COURRIEL : fondation@jean-jaures.org
SITE INTERNET : www.jean-jaures.org

Quentin Rolland

Retour sur le génocide des Rwandais tutsi

Le génocide des Rwandais tutsi, dont les racines plongent dans l'histoire coloniale du Rwanda, constitua le projet politique d'une minorité extrémiste déterminée à se maintenir au pouvoir.

Dans cet essai, Quentin Rolland, spécialiste de l'Afrique des Grands Lacs, en démonte implacablement les rouages.

Il plaide ainsi, sans tomber dans la condamnation extrême de ce que fut alors le rôle de l'Etat français, pour une reconnaissance sans complaisance des responsabilités réelles de la France.

www.jean-jaures.org

ISBN : 978-2-36244-000-7

6 €